

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1889

7 octobre 2006

SOMMAIRE

ABN AMRO Asset Backed Investments, S.à r.l., Luxembourg.....	90642	Fondation S.A., Luxembourg.....	90640
Agria Benelux, S.à r.l., Wasserbillig.....	90629	Eurasol, Bureau d'Etudes Européen de Sols de Fondation S.A., Luxembourg.....	90640
Aida S.A., Luxembourg.....	90633	Eurocomptes & Partners, S.à r.l., Diekirch.....	90645
Akasia S.A., Luxembourg.....	90652	Europe One S.A., Luxembourg.....	90656
Amberes S.A.H., Luxembourg.....	90651	Eva Sped, S.à r.l., Niederanven.....	90661
Ancolie Holding S.A., Luxembourg.....	90668	ExxonMobil Luxembourg et Cie S.C.A., Bertrange	90666
Antenne Collective de la Commune d'Useldange, A.s.b.l., Useldange.....	90637	Fadore, S.à r.l., Luxembourg.....	90658
Antic Floors, S.à r.l., Foetz.....	90661	Fadore, S.à r.l., Luxembourg.....	90661
Artim International Holding S.A., Luxembourg...	90633	Farid Holding S.A., Luxembourg.....	90670
Asia Fund Management Company S.A., Luxembourg.....	90633	Fidessa (Luxembourg) S.A., Luxembourg.....	90656
Asset Life, Sicav, Luxembourg.....	90670	Financière du Châtelain S.A., Luxembourg.....	90640
Atrinity Holding S.A., Luxembourg.....	90644	Financière Veromaxis S.A., Luxembourg.....	90645
Atrinity S.A., Luxembourg.....	90644	FJDV S.A., Roeser.....	90630
Avafin Ré S.A., Senningerberg.....	90630	FJDV S.A., Roeser.....	90630
Avenir Construction S.A., Burmerange.....	90666	FJDV S.A., Roeser.....	90630
Bank of Tokyo-Mitsubishi UFJ (Luxembourg) S.A., Luxembourg.....	90639	Freizeitfrënn Gemeng Groussbus, A.s.b.l., Grosbus.....	90635
Baumann Europe S.A., Luxembourg.....	90644	Fructilux, Sicav, Luxembourg.....	90667
Besthold S.A.H., Luxembourg.....	90672	General Electric International Japan Investments I, S.à r.l., Luxembourg.....	90633
Boutique M.J. Italian Fashion, S.à r.l., Bascharage	90666	Gilalbi S.A., Luxembourg.....	90645
Bric S.A., Luxembourg.....	90670	Herinvest S.A., Luxembourg.....	90671
BTMU Lux Management S.A., Luxembourg.....	90640	Hindi Soparfi S.A., Luxembourg.....	90632
Ceramex, S.à r.l., Luxembourg.....	90657	Illuminare, G.m.b.H., Troisvierges.....	90651
Circor Luxembourg Holdings, S.à r.l., Luxembourg	90649	Immo 7 S.A., Luxembourg.....	90631
CLC Publicité & Distribution S.A., Bertrange.....	90641	Immo Lux-Airport S.A., Luxembourg.....	90631
CLC Publicité & Distribution S.A., Bertrange.....	90641	INFIPA Institute for Financing and Participation S.A., Luxembourg.....	90672
CLC Publicité & Distribution S.A., Bertrange.....	90641	Interlignum S.A.H., Luxembourg.....	90651
Coal Asset Management S.A., Luxembourg.....	90632	International Moco Services S.A., Luxembourg..	90627
Ditco Real Estate S.A., Luxembourg.....	90671	Jamyco Holding S.A., Luxembourg.....	90650
Dolberg S.A.H., Luxembourg.....	90666	Juniper Investment S.A., Munsbach.....	90642
DS Communications, S.à r.l., Weiswampach.....	90657	KBW Luxembourg Holdings 1, S.à r.l., Luxembourg.....	90629
DS Communications, S.à r.l., Weiswampach.....	90657	Lamyra Holding S.A., Luxembourg.....	90650
Equipe Capital Market S.A., Luxembourg.....	90627	Larissa S.A.H., Luxembourg.....	90645
Eurasol, Bureau d'Etudes Européen de Sols de Fondation S.A., Luxembourg.....	90640	Leska S.A.H., Luxembourg.....	90669
Eurasol, Bureau d'Etudes Européen de Sols de		Lux Trade Development S.A., Luxembourg.....	90631

Lux Trade Development S.A., Luxembourg	90631	Sogex S.A.H., Luxembourg	90669
M.G Promotion S.A., Luxembourg	90627	Solano Holding S.A., Luxembourg	90669
Menelaus S.A.H., Luxembourg	90672	Southern Light Holding S.A., Luxembourg	90668
Odyssey Asset Management Systems S.A., Luxembourg	90651	SPC Luxembourg, S.à r.l., Capellen	90644
Odyssey Group S.A., Luxembourg	90652	T.M.O. Fulfillment S.A., Clervaux	90632
Paradigm Geophysical (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	90650	T.M.O. Limousines S.A., Clervaux	90631
Pauillac S.A.H., Luxembourg	90666	TICT, Transport International, Construction et Travaux S.A., Wiltz	90653
Pingleton Holding, S.à r.l., Luxembourg	90639	TICT, Transport International, Construction et Travaux S.A., Wiltz	90656
Polcard Holding, S.à r.l., Luxembourg	90662	Uchimata Holding S.A., Luxembourg	90668
Polcard Holding, S.à r.l., Luxembourg	90664	Unit Investments S.A.H., Luxembourg	90667
Proflo, S.à r.l., Mamer	90642	Valmy Technologies S.A., Luxembourg	90667
Romford Investment Holding, S.à r.l., Luxembourg	90664	Vegoya S.A., Luxembourg	90627
Romford Investment Holding, S.à r.l., Luxembourg	90665	Victoria Trading S.A.H., Luxembourg	90642
Rubi 14 S.C.I., Luxembourg	90626	Vlimmo International S.A.H., Luxembourg	90650
S.A.M. Investments, S.à r.l., Luxembourg	90636	Vlimmo International S.A.H., Luxembourg	90671
Schreinerei Schmatz, S.à r.l., Echternach	90647	VO Consulting Lux S.A., Clémency	90636
Setrapar S.A., Luxembourg	90632	Wayne S.A.H., Luxembourg	90647
Sobelux Holding S.A., Luxembourg	90670	Wimil S.A., Luxembourg	90632

RUBI 14 S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2176 Luxembourg, 5, rue Nicolas Margue.
R. C. Luxembourg E 3.187.

EXTRAIT DE STATUTS

Dénomination et siège social de la société

RUBI 14 S.C.I., L-2176 Luxembourg, 5, rue Nicolas Margue.

Objet de la société

La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation éventuelle d'éléments de patrimoine mobilier et immobilier. La société pourra dans le cadre de son activité accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagements en faveur des sociétaires ou de tiers.

La société peut s'intéresser par toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue similaire ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise.

Elle pourra effectuer toutes opérations mobilières, immobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet, de nature à en faciliter la réalisation, pourvu qu'elles ne soient pas susceptibles de porter atteinte au caractère civil de l'activité sociale.

Capital social

Le capital social est fixé à mille deux cents euros (1.200,-) représenté par cent-vingt (120) parts sans désignation de valeur nominale.

Les cent-vingt (120) parts ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Paul Wolff, soixante parts	60
2) Madame Yvonne Klein, soixante parts	60
Total: cent-vingt parts	120

Gérants et Pouvoirs

La société est gérée par un ou plusieurs gérants dont les pouvoirs sont déterminés par l'assemblée générale. Sont nommés aux fonction de gérants:

- Mousieur Paul Wolff, demeurant à L-2176 Luxembourg, 5, rue Nicolas Margue:
- Madame Yvonne Klein, demeurant à L-2176 Luxembourg, 5, rue Nicolas Margue.

La société se trouve valablement engagée à l'égard des tries par la signature individuelle des deux gérants.

Durée

La société est constituée pour une durée indéterminée.

La société a été constituée par acte sous seing privé entre parties le 10 août 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2006, réf. LSO-BT03882. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085877.3//37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2006.

EQUIPE CAPITAL MARKET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 89.473.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 30 juin 2006 a pris acte de la démission de Monsieur Jean Hoffmann de son mandat d'administrateur à partir de l'exercice 2006.

Monsieur Jean-Yves Nicolas, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg a été nommé en son remplacement.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2006, réf. LSO-BS10758. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(081599.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

INTERNATIONAL MOCO SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 20.685.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2006, réf. LSO-BT00117, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2006.

Pour INTERNATIONAL MOCO SERVICES S.A.

Signature

(083095.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

M.G PROMOTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 182, rue de Beggen.
R. C. Luxembourg B 73.511.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 2 août 2006, réf. LSO-BT00929, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2006.

Pour M.G PROMOTION S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(083110.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

VEGOYA S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 58.910.

In the year two thousand and six, on the first of March.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of VEGOYA S.A., a «société anonyme», established at Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, R.C.S. Luxembourg section B number 58.910, incorporated by deed on the 23rd of April 1997, published in the Luxembourg Mémorial C of 1997, page 19082.

The meeting is presided by Mr Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, with professional address at Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

The chairman appointed as secretary Miss Alexia Uhl, lawyer, with professional address at Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

The meeting elected as scrutineer Mrs Véronique Schmickrath, licenciée en sciences économiques, with professional address at Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

The chairman declared and requested the notary to act:

I.- That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with this minute.

II.- As appears from the attendance list, all the shares representing the whole capital of the corporation are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the present extraordinary general meeting is the following:

Agenda:

1. Decision to put the company into liquidation.
 2. Appointment of Mr John Seil, Mr Pierre Lentz and Mr Luc Hansen as liquidators and determination of their powers.
- After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to put the company into liquidation.

Second resolution

The meeting appoints as liquidators:

Mr John Seil, Mr Pierre Lentz and Mr Luc Hansen.

The liquidators have the most extended powers as provided by articles 144 to 148bis of the Luxembourg companies law. They may carry out all the deeds provided by article 145 without previous general meeting authorization if required by law.

All powers are granted to any two liquidators to jointly represent the company for all operation being a matter of liquidation purpose to realise the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the company to the shareholders in proportion to their shareholding, in kind or in cash.

The said persons may in particular, without the following enumeration being limitative, sell, exchange and alienate all either movable or immovable properties and all related rights, and alienate the said property or properties if the case arises, grant release with waiver of all chattels, charges, mortgages and actions for rescission, of all registrations, entries, garnishments and attachments, absolve the registrar of mortgages from automatic registration, accord all priorities of mortgages and of charges, concede priorities of registration, make all payments even if they are not ordinary administrative payments, remit all debts, compound and compromise on all matters of interest to the Company, extend all jurisdictions, and renounce remedies at law or acquired rights of prescription.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le premier mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme VEGOYA S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 58.910, constituée suivant acte reçu en date du 23 avril 1997, publié au Mémorial C de 1997, page 58.910.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Alexia Uhl, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Véronique Schmickrath, licenciée en sciences, économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de la mise en liquidation de la société.
2. Nomination de M. John Seil, M. Pierre Lentz et M. Luc Hansen en tant que liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme liquidateurs:

M. John Seil, M. Pierre Lentz et M. Luc Hansen.

Les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Ils peuvent accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré à deux liquidateurs agissant conjointement de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Ils peuvent notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande des comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: P. Lentz, A. Uhl, V. Schmickrath, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2006, vol. 152S, fol. 56, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2006.

J. Elvinger.

(078747.3/211/109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2006.

AGRIA BENELUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 43, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 55.899.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 2 août 2006, réf. LSO-BT00932, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2006.

Pour AGRIA BENELUX, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(083112.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

KBW LUXEMBOURG HOLDINGS 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.562.000,-.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 74.512.

Extrait de la résolution prise par l'associé unique de la Société en date du 1^{er} mars 2006

En date du 1^{er} mars 2006, l'associé unique de la Société a décidé de transférer la siège social de la Société vers l'adresse suivante:

4A, rue Henri Schnadt, L-2134 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2006.

KBW LUXEMBOURG HOLDINGS 1, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2006, réf. LSO-BT01266. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083441.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

90630

FJDV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3394 Roeser, 59, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 89.481.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 août 2006, réf. LSO-BT02195, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(083115.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

FJDV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3394 Roeser, 59, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 89.481.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 août 2006, réf. LSO-BT02194, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(083118.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

FJDV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3394 Roeser, 59, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 89.481.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 août 2006, réf. LSO-BT02193, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(083120.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

FJDV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3394 Roeser, 59, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 89.481.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 7 août 2006, réf. LSO-BT02192, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(083123.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

AVAFIN RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 39.181.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 avril 2006

Quatrième Résolution: Nominations Statutaires

Les mandats de MM. Tom Bamelis, Jan Suykens (domiciliés professionnellement au 113 Begijnenvest B-2000 Anvers) ainsi que de la société J. VAN BREDA & C° REINSURANCE MANAGEMENT S.A. (domiciliée au 6B, route de Trèves L-2633 Senningerberg) prennent fin à l'issue de cette Assemblée. Ils se représentent au suffrage des membres de celle-ci. Ils sont réélus à l'unanimité jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2006, réf. LSO-BS03538. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083882.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

90631

IMMO LUX-AIRPORT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 67.105.

Monsieur Claude Zovile, gestionnaire de crédits, demeurant professionnellement 3, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg a démissionné de sa fonction d'administrateur en date du 15 juin 2006.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS07012. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083132.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

IMMO 7 S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 56.124.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2006, réf. LSO-BS11280, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2006.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.

Signature

(083139.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

T.M.O. LIMOUSINES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Clervaux.
R. C. Luxembourg B 29.915.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2006, réf. LSO-BS11303, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 8 août 2006.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.

Signature

(083141.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

LUX TRADE DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2565 Luxembourg, 6, rue de Salm.
R. C. Luxembourg B 74.437.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 3 août 2006, réf. LSO-BT01456, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le conseil d'administration

Signature

(083225.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

LUX TRADE DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2565 Luxembourg, 6, rue de Salm.
R. C. Luxembourg B 74.437.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 3 août 2006, réf. LSO-BT01454, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le conseil d'administration

Signature

(083220.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

T.M.O. FULFILLMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Clervaux.
R. C. Luxembourg B 38.852.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2006, réf. LSO-BS11305, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 8 août 2006.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.

Signature

(083142.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

WIMIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 50.861.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2006, réf. LSO-BS11315, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2006.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.

Signature

(083145.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

HINDI SOPARFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 34.133.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2006, réf. LSO-BS11317, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2006.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.

Signature

(083147.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

SETRAPAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 38.263.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2006, réf. LSO-BS11320, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2006.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.

Signature

(083148.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

COAL ASSET MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 109.627.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 3 août 2006, réf. LSO-BT01437, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le conseil d'administration

Signature

(083210.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

AIDA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 60.114.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 3 août 2006, réf. LSO-BT01446, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2006.

Pour le conseil d'administration

Signature

(083215.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

ASIA FUND MANAGEMENT COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 13.256.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 8 août 2006, réf. LSO-BT02784, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2006.

Pour ASIA FUND MANAGEMENT COMPANY

EURO-VL LUXEMBOURG S.A.

Corporate and domiciliary agent

Signature

(083221.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

**GENERAL ELECTRIC INTERNATIONAL JAPAN INVESTMENTS I, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 58.865.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2006, réf. LSO-BT01527, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2006.

Signature

Mandataire

(083246.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

ARTIM INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 28.974.

L'an deux mille six, le quatre juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie:

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ARTIM INTERNATIONAL HOLDING S.A., R.C.S. Luxembourg section B numéro 28.974, ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, constituée suivant acte reçu le 3 octobre 1988, publié au Mémorial C n° 334 du 20 décembre 1988.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Ariane Vigneron, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Salette Rocha, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Patricia Ceccotti, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant. La Présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis de convocation contenant l'ordre du jour et publiés:

- au Mémorial, Recueil Spécial C des 1^{er} juin 2006 et 17 juin 2006
- dans les journaux «Tageblatt» et «Lëtzebuenger Journal» des 1^{er} et 17 juin 2006, ainsi qu'il appert de la présentation des exemplaires à l'assemblée.

B) Que l'ordre du jour de la présente assemblée générale extraordinaire est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Décision de prononcer la dissolution de la société
2. Décision de procéder à la mise en liquidation de la société
3. Décharge à donner au Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes pour la période allant du 1^{er} janvier 2006 jusqu'à la date de la mise en liquidation
4. Désignation d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.

C) Qu'il appert de la liste de présence prémentionnée que sur les 7.000 (sept mille) actions actuellement en circulation, 4 (quatre) actions seulement sont dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

D) Qu'une première assemblée, régulièrement convoquée, s'est réunie le 4 mai 2006 pour délibérer sur le même ordre du jour que celui soumis à la présente assemblée, mais que cette dernière assemblée n'étant pas régulièrement constituée pour défaut de quorum de présence requis par la loi, comme cela résulte plus amplement du procès-verbal dressé à cette occasion par le notaire instrumentant, lequel procès-verbal a été enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2006, vol. 28CS, fol. 46, case 2.

E) Qu'il résulte de ce qui précède que la présente assemblée en tant que deuxième assemblée est régulièrement constituée, aucun quorum de présence n'étant requis, et peut en conséquence délibérer et décide valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour lui soumis.

Sur ce l'assemblée a constaté qu'elle était régulièrement constituée et, après avoir approuvé l'exposé, Monsieur le président a abordé l'ordre du jour et, après délibération, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes.

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'assemblée donne décharge au Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes pour la période allant du 1^{er} janvier 2006 à ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée nomme liquidateur:

FIN-CONTROLE S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 26, rue Louvigny.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes sont évalués approximativement à mille trois cents euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: A. Vigneron, S. Rocha, P. Ceccotti, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2006, vol. 154S, fol. 42, case 12 - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé) J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2006.

J. Elvinger.

(084325.3/211/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

FREIZEITFRËNN GEMENG GROUSSBUS, A.s.b.l., Vereinigung ohne Gewinnzweck.

Gesellschaftssitz: L-9155 Grosbous, 2, rue d'Arlon.

H. R. Luxemburg F 3.452.

Gründungstag und Ort:

Grosbous, den 24. Mai 2006.

Gründungsmitglieder:

Martin Joseph, 47, rue d'Ettelbruck, L-9154 Grosbous, geboren 20. April 1937, Nationalität Luxbg., Rentner.

Majerus Emile, 4, rue Angelsgronn, L-8610 Buschrodt, geboren 12. Mai 1930, Nationalität Luxbg., Rentner.

Zampicinini Joseph, 2, rue Angelsgronn, L-8610 Buschrodt, geboren 16. Juli 1952, Nationalität Luxbg., Arbeiter bei SIDEN Bleesbrück.

STATUTEN

Art. 1. Name und Rechtsform. Die Uereinigung trägt den Namen FREIZEITFRËNN GEMENG GROUSSBUS und ist eine Vereinigung ohne Gewinnzweck gemäss dem abgeänderten Gesetz vom 21. April 1928.

Art. 2. Sitz. Der Sitz der Vereinigung «Parsaal 2, rue d'Arlon, L-9155 Grosbous».

Art. 3. Dauer. Die Dauer dieser Vereinigung ist unbegrenzt.

Art. 4. Zweck. Zweck der Vereinigung ist ein Zusammenschluss aller Seniorinnen und Senioren aus der Gemeinde Grosbous und Umgebung, egal welchen Alters, Geschlechts, Herkunft oder Religion. Die Aktivitäten des Vereines haben keine politischen oder konfessionellen Tendenzen. Gegenstand der Vereinigung ist, ihren Mitgliedern durch regelmässige Zusammenkünfte Gelegenheit zu geben zu gemütlichen Zusammensein und Zerstreuung, ihnen nach Möglichkeit Unterstützung und Beistand zu gewähren und durch Freundschaft sich gegenseitig die Tage des Alters leichter zu machen.

Art. 5. Mitgliedschaft. Mitglied kann jeder werden, welcher einen jährlichen Beitrag bezahlt. Die Mitgliedschaft ist Personengebunden. Die Mindestzahl der Mitglieder ist 10 (zehn). Die Vereinigung besteht aus effektiven Mitgliedern und Spendern. Die Ehrenmitgliedschaft kann vom Vorstand verliehen werden.

Art. 6. Austritt und Ausschluss. Die Mitgliedschaft erlischt bei freiwilligem Austritt, Tod oder Ausschluss. Der Ausschluss wird gemäss der im Gesetz vom 21. April 1928 aufgestellten Tiegeln abgewickelt.

Art. 7. Zusammensetzung. Die Vereinigung wird durch einen Verwaltungsrat von mindestens 5 Mitgliedern geleitet (Präsident, Viapäsident, Sekretär, Kassierer und Beisitzende). Die Mitglieder sind auf drei Jahre gewählt. Kandidaturenerklärungen sind bis vor Beginn der Generalversammlung beim Präsidenten einzureichen. Bei Stimmgleichheit erfolgt eine Stichwahl. Bei nochmaliger Stimmgleichheit gilt der Ältere als gewählt. Die Verwaltungsratsmitglieder werden von der Generalversammlung gewählt. Ab dem dritten Gründungsjahr ist ein Drittel der Mitglieder austretend, welche durch das Los bestimmt werden.

Diese sind wieder wählbar und gehören dem Verwaltungsrat wieder für drei Jahre an.

Der Präsident und der Vizepräsident sind nie im gleichen Jahr austretend.

Die Zahl der Vorstandsmitglieder wird auf II begrenzt.

Art. 8. Befugnisse und Bevollmächtigung. Dem Verwaltungsrat obliegt die Geschäftsführung und die Vertretung des Vereins vor Gericht.

Alles was nicht ausdrücklich der Generalversammlung durch die Satzung oder Gesetz vorbehalten ist, fällt unter die Zuständigkeit des Verwaltungsrates. Für alle Handlungen genügen zur gültigen Vertretung des Vereines Dritten gegenüber die Unterschrift des Präsidenten oder seines mandatierten Stellvertreters.

Art. 9. Einberufung. Der Verwaltungsrat tritt auf Einladung des Präsidenten oder mindestens zwei der Verwaltungsmitglieder wenigstens vier mal im Jahr zusammen. Er ist beschlussfähig, wenn die Mehrheit der Mitglieder anwesend ist. Die Entscheidungen werden mit einer 2/3 Mehrheit getroffen, wobei die Stimme des Präsidenten oder eines Vertreters bei Stimmgleichheit ausschlaggebend ist. Sie werden in den Berichten niedergeschrieben, welche durch den Präsidenten und den Sekretär unterzeichnet und in ein besonderes Register eingetragen werden. Ein Mitglied des Verwaltungsrates, welches unentschuldigt in drei Sitzungen während des Geschäftsjahres fehlt, gilt als austretend.

Art. 10. Befugnisse. Die Art. 4, 7 und 8 des Gesetzes vom 21. April 1928 regeln die Befugnisse der Generalversammlung.

Der Generalversammlung vorbehalten sind:

- a) die Änderung der Statuten;
- b) die Wahl des Verwaltungsrates;
- c) die Wahl von zwei Kassenrevisoren.

Art. 11. Generalversammlung. Die Generalversammlung findet jedes Jahr vor dem 1. März statt. Eine ausserordentliche Generalversammlung kann so oft einberufen werden wie nötig, sei es auf Beschluss des Verwaltungsrates oder auf schriftliche Anfrage von mindestens einem fünfteil der Mitglieder.

Die Einladungen geschehen auf Betreiben des Vorstandes durch schriftliche Mitteilung mindestens fünf Tage vor dem Versammlungstermin. Die Einladung enthält die Tagesordnung.

Art. 12. Vorsitz. Die Generalversammlung wird geleitet vom Präsidenten des Verwaltungsrates und in dessen Abwesenheit durch seinen Stellvertreter.

Art. 13. Beschlussfassung. In der Generalversammlung hat jedes anwesende Mitglied eine Stimme. Die Beratungen werden durch Art. 7 und 8 des Gesetzes geregelt, besonders was die Abänderung der Statuten betrifft.

Im Falle von Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Präsidenten oder dessen Vertreters.
Jeder Antrag, der von einem Zwanzigstel der Mitglieder unterschrieben wird, muss auf die Tagesordnung gesetzt werden.

Die Beschlüsse der Generalversammlung werden im vorgenannten Register (Art. 9) vom Sekretär eingetragen. Alle Mitglieder haben das Recht, dieses Register einzusehen.

Art. 14. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am 31. Dezember, mit Ausnahme des ersten Geschäftsjahres, das am Gründungstag beginnt und am 31. Dezember des nächsten Jahres endet.

Art. 15. Jahresbeitrag. Für das erste Jahr ist der Jahresbeitrag auf 5,- EUR festgesetzt. In den folgenden Jahren wird der Beitrag auf Vorschlag des Verwaltungsrates durch die Generalversammlung festgelegt.

Der Jahresbeitrag darf 15,- EUR nicht überschreiten.

Art. 16. Finanzmittel. Die Finanzmittel des Vereines setzen sich zusammen aus den Jahresbeiträgen der Mitglieder, aus Spenden, aus staatlichen oder kommunalen Beihilfen und Erträgen aus Veranstaltungen vielfältiger Art.

Art. 17. Jahresabschluss, Jahresbericht. Die Kassen und Jahresberichte werden vom Verwaltungsrat erstellt und jährlich der Generalversammlung unterbreitet.

Auf Vorschlag der Kassenrevisoren nimmt die Generalversammlung den Kassenbericht an und erteilt dem Kassierer Entlastung.

Art. 18. Auflösung. Die Auflösung des Vereines wird durch Art. 18 bis 25 des Gesetzes vom 21. April 1928 geregelt.

Im Falle einer freiwilligen oder gerichtlichen Auflösung des Vereines wird das verbleibende Vermögen dem Sozialamt der Gemeinde Grobous übertragen.

Grosbous, den 24. Juni 2006.

Der provisorische Vorstand:

J. Zampicini / E. Majerus / J. Martin

Enregistré à Diekirch, le 19 juillet 2006, réf. DSO-BS00182. – Reçu 820 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(974495.3//88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 25 juillet 2006.

VO CONSULTING LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clémency, 8, rue Haute.

R. C. Luxembourg B 61.459.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire reportée le 10 juillet 2006 à Clémency

L'assemblée générale ordinaire reportée de VO CONSULTING LUX SA procède aux modifications suivantes:

- Le mandat de Monsieur Eric Jolas, Administrateur, est renouvelé pour une durée de six ans.
- Le mandat de la fiduciaire EVERARD & KLEIN, S.à r.l., Commissaire aux Comptes, est renouvelé pour une durée de six ans.

Pour extrait conforme

Pour VO CONSULTING LUX SA

S. Thiry

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2006, réf. LSO-BS11081. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083325.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

S.A.M. INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 107.072.

Le bilan et le comptes de profits et de pertes au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 7 août 2006, réf. LSO-BT02494, ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2006.

Pour extrait sincère et conforme

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliataire

Signatures

(083522.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

ANTENNE COLLECTIVE DE LA COMMUNE D'USELDANGE, Association sans but lucratif.

Siège social: Useldange.

Modification statutaire - Article 10

Die Unterzeichneten:

Nicolas Anzia, Rentner, Useldingen	Fernand Even, Eisenbahner, Everlingen
Henri Gengler, Angestellter, Schandel	Edmond Harpes, Landwirt, Rippweiler
Jean Heynen, Angestellter, Schandel	Guido Hillmann, Techniker, Rippweiler
Bernard Neuhengen, Handwerker, Everlingen	René Pick, Eisenbahner, Useldingen
Léon Rath, Technischer Ingenieur, Useldingen	Joseph Schmit, Lehrer, Everlingen
Nicolas Traufler, Rentner, Useldingen	Roland Wald, Diplomvolkswirt, Useldingen

alle luxemburger Nationalität,
gründeten eine Vereinigung ohne Gewinnzweck, gemäß den Bestimmungen des Gesetzes vom 21. April 1928 und welche diesem Gesetz sowie den nachstehenden Satzungen unterliegt.

Alle Unterzeichneten und in Zukunft eintretende Mitglieder unterwerfen sich diesen Satzungen sowie allen durch den Verwaltungsrat zu erlassenden Reglemente.

Art. 1. Name, Sitz

Die Vereinigung ohne Gewinnzweck trägt den Namen, ANTENNE COLLECTIVE DE LA COMMUNE D'USELDANGE, association sans but lucratif. Ihr Sitz befindet sich im Rathaus der Gemeinde Useldingen.

Art. 2. Dauer

Die Dauer der Vereinigung ist unbegrenzt. Eine Auflösung der Gesellschaft kann nur unter Beobachtung von Art. 20 des Gesetzes vom 21. April 1928 erfolgen.

Art. 3. Gegenstand

Die Vereinigung hat zum Gegenstand, ihren Mitgliedern den Anschluss an die Gemeinschaftsantenne zu bieten, und damit einen besseren Empfang der Radio- und Fernsehübertragungen zu gewährleisten. Die Vereinigung kann alle Rechtsgeschäfte tätigen die hiermit direkt oder indirekt in Zusammenhang stehen und die Verwirklichung des Gegenstandes der Vereinigung fördern.

Art. 4. Mitglieder

Mitglieder der Vereinigung können nur Eigentümer oder Mieter von Wohnungen werden, welche sich innerhalb des Bebauungsplanes der Gemeinde Useldingen befinden. Hierzu bedarf es eines schriftlichen Antrages an den Verwaltungsrat, der über die Annahme oder die Ablehnung des Antrages entscheidet. Die Entscheidung des Verwaltungsrates wird dem Antragsteller schriftlich zugeteilt. Die Zahl der Mitglieder ist unbegrenzt, sie darf jedoch nicht weniger wie 10 betragen.

Art. 5. Anschlussgebühr

Die Mitglieder der Vereinigung zahlen eine einmalige Einlage, die am Gründungstag auf 33.000,- LUF (818,05 EUR) festgelegt wurde. Mitglieder, die am Gründungstag bereits über einen Anschluss an die bestehenden Fernsehnetze von Useldingen oder Everlingen verfügen und daher schon eine Gebühr für erdgebundene (terrestrische) Programme bezahlt haben, zahlen jedoch nur eine Einlage in Höhe von 5.000,- LUF (123,95 EUR) für den Empfang der Satellitenprogramme.

Die Einlage ist einer jährlichen Anpassung an den offiziellen Lohnindex unterworfen. Die Berechnungsbasis für die jährliche Anpassung beruht auf dem am Gründungsdatum gültigen Lohnindex von 484,97 Punkten. Eine Einlage für nur erdgebundene oder nur Satellitenprogramme ist nicht möglich.

Es obliegt dem Verwaltungsrat, unter gegebenen Umständen, wie z.B. bei neuen Investitionen, eine Zusatzeinlage festzulegen. Die Höhe der Zusatzeinlage muss von der ordentlichen Generalversammlung bestätigt werden.

Art. 6. Jährlicher Beitrag

Der jährliche Beitrag für Kapitalrückzahlung sowie für Betriebs- und Unterhaltskosten wird durch die jährliche ordentliche Generalversammlung festgelegt, darf jedoch dreissig (30,-) Euro, bei einem Lohnindex von 100 Punkten, nicht überschreiten und ist an diesen Lohnindex gebunden. Der Betrag für die Autorenrechte ist auf der Rechnung separat auszuweisen. Dieser Beitrag wird alle 6 Monate, je zur Hälfte, den Mitgliedern auf der Basis des zu diesem Zeitpunkt gültigen Lohnindex in Rechnung gestellt und ist innerhalb eines Monats zahlbar. In Mietwohnungen wird eine Kautions erhoben, die bei Austritt und unter Berücksichtigung der offenen Rechnungen erstattet wird.

Art. 7. Austritt der Mitglieder

1. Die Mitglieder können aus der Vereinigung austreten. Die Einlage, sowie die jährlichen Beiträge werden nicht erstattet.

2. Ausnahmsweise werden Mitglieder, die Mieter sind und innerhalb der Entwertungsperiode von 10 Jahren ihren Wohnsitz in der Gemeinde aufgeben, die Einlage zum entwerteten Preis erstattet. Die Entwertung der Einlage beträgt jährlich 10%. Die Entwertungsperiode beginnt nach Einzahlung der Einlage.

3. Die Rückzahlungstermine werden unter Berücksichtigung aller beantragten Einlagerückzahlungsansprüche und entsprechend der finanziellen Mittel der Vereinigung vom Verwaltungsrat festgesetzt. In dieser Beziehung ist jeder Rechtsweg ausgeschlossen.

Art. 8. Hausanschlüsse

Hierbei unterscheidet man grundsätzlich zwischen drei Arten von Anschlüssen:

a) Einfamilienhäuser: Die Mitgliedschaft berechtigt zu einem Hauptanschluss mit zwei Nebenanschlüssen, d.h. insgesamt 3 Fernsehgeräten pro Einfamilienhaus.

b) Mehrfamilienhäuser mit Appartement- oder Mietwohnungen: Auch hier berechtigt die Mitgliedschaft zu einem Hauptanschluss pro angeschlossener Wohneinheit oder pro Mietwohnung. Hierbei ist es gleichgültig, ob es sich um eine Ein- oder Mehrzimmerwohnung handelt. Größere Appartementwohnungen haben dieselben Rechte betreffend Nebengeräte wie unter a) angegeben.

c) Öffentliche und private Alters-, Pflege-, Erholungs- und Ferienheime: in diesem Fall berechtigt ein Hauptanschluss die Installation von drei Fernsehgeräten. Wird diese Zahl überschritten, so wird für jedes weitere Fernsehgerät eine zusätzliche Einlage erhoben, welche zu 20% der Haupteinlage berechnet wird. Die Aufstellung von jedem weiteren Fernsehgerät obliegt der Genehmigung durch den Verwaltungsrat der Vereinigung. Die Anzahl der Fernsehgeräte darf sich jedoch nicht nachteilig auf das Verteilernetz der Vereinigung auswirken. Deshalb ist vom Eigentümer des Heimes eine diesbezügliche Verstärkeranlage einzurichten. Die hauseigene Anlage unterliegt der technischen Kontrolle des Verwaltungsrates der Vereinigung.

d) Der Antennenanschluss ist an die Immobilie gebunden und kann beim Verkauf dieser Immobilie nicht verlegt werden.

e) Bei der Antragstellung für einen neuen Hauptanschluss werden die Statuten der Vereinigung dem neuen Mitglied ausgehändigt.

- Die Erdarbeiten für Hausanschlüsse unter a), b) und c) auf dem Privatgrundstück sind zu Lasten der Mitglieder. Dies gilt ebenfalls für die Nebenanschlüsse im Innern der Wohnung oder der Wohngemeinschaft. Eine eigenmächtige Ausführung der Inneninstallation ist nicht erlaubt. Die Lieferung und das Verlegen der Anschlusskabel auf dem Privatgrundstück bis zum Anschlusskopf sind zu Lasten der Vereinigung.

- Selbstständig ausgeführte Anschlüsse, die nicht vom Verwaltungsrat genehmigt sind, werden auf Kosten des Nutzers entfernt und können den Ausschluss aus der Vereinigung zur Folge haben.

Art. 9. Ausschluss aus der Vereinigung

Handelt ein Mitglied den allgemeinen Interessen der Vereinigung zuwider, d.h. verstößt es gegen die Bestimmungen der Satzungen oder der Regeln, oder kommt das Mitglied trotz einer 1. Zahlungsaufforderung dieser nicht nach, so kann das Mitglied provisorisch aus der Vereinigung ausgeschlossen werden. Der endgültige Beschluss über den Ausschluss obliegt der ordentlichen Generalversammlung, dies aufgrund der Bestimmungen von Art. 12 des Gesetzes.

Bei Ausscheiden oder Ausschluss aus der Vereinigung wird der Anschluss an die Gemeinschaftsantenne abgetrennt und es wird keine Einlage erstattet mit Ausnahme des unter Artikel 7, Abschnitt 2 vorgesehenen Falles.

Art. 10. Verwaltungsrat

Der Verwaltungsrat setzt sich je zur Hälfte aus Vertretern des Gemeinderates, sowie aus Vertretern der Gemeinde Useldingen zusammen und besteht mindestens aus 10 Mitgliedern.

Die Vertreter des Gemeinderates werden der Generalversammlung durch Gemeinderatsbeschluss vorgeschlagen. Kandidaturen für die übrigen ordentlichen Ortsvertreter sind mindestens 48 Stunden vor der Generalversammlung schriftlich beim Präsidenten des Verwaltungsrates zu hinterlegen.

Die Mandatsdauer des Verwaltungsrates beträgt 6 Jahre und ist gleichlaufend mit der Mandatsdauer des Gemeinderates.

Art. 11. Befugnisse und Pflichten des Verwaltungsrates

1. Die Rechte und Pflichten des Verwaltungsrates sind durch die gesetzlichen Bestimmungen geregelt. Die Vereinigung ist rechtsverbindlich verpflichtet, dass die Urkunden die Unterschrift des Präsidenten und eines Mitgliedes des Verwaltungsrates oder die Unterschrift des Stellvertreters des Präsidenten und eines Mitgliedes des Verwaltungsrates tragen.

2. Aus seiner Mitte erwählt der Verwaltungsrat den Präsidenten und den Vizepräsidenten, den Sekretär und den Kassierer. Der Verwaltungsrat kann alle Rechtsgeschäfte abschließen und vornehmen, dies im Rahmen des Gegenstandes der Vereinigung, falls die Satzung keine gegenteiligen Bestimmungen enthält.

3. Der Verwaltungsrat tritt auf Einberufung des Präsidenten oder der Mehrheit des Verwaltungsrates so oft zusammen, wie es die Interessen der Vereinigung verlangen. Alle Beschlüsse werden mit einfacher Mehrheit der Abstimmenden getroffen, wobei die Stimme des Vorsitzenden oder seines Stellvertreters bei Stimmgleichheit ausschlaggebend ist. Der Verwaltungsrat kann gültige Beschlüsse fassen, falls die Hälfte der Mitglieder an der Sitzung teilnehmen.

Art. 12. Generalversammlung

1. Die Generalversammlung findet jährlich in den vier ersten Monaten des Jahres statt, wo die Jahresabrechnung und der Haushaltsplan des kommenden Jahres zur Genehmigung vorgelegt werden. Die von der vorherigen Mitgliederversammlung bezeichneter zwei Kassenrevisoren unterbreiten den Mitgliedern ihren Bericht. Die jährliche Generalversammlung berät über die Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder.

2. Alle 6 Jahre, d.h. gleichlaufend mit der Mandatsdauer des Gemeinderates, schreitet die Generalversammlung zur Wahl des Verwaltungsrates. Bei Stimmgleichheit entscheidet das Los. Bei Austritt oder Ableben eines Verwaltungsratsmitgliedes wird in der darauf folgenden ordentlichen Generalversammlung zur Wahl eines Ersatzmitgliedes geschritten, welches die Mandatsdauer seines Vorgängers zu Ende führt.

3. Für das Abhalten und die Befugnisse der Generalversammlung gelten die gesetzlichen Bestimmungen.

4. Unbeschadet der gesetzlichen Bestimmungen wird die Generalversammlung vom Vorsitzenden des Verwaltungsrates einberufen oder von der Mehrheit der Verwaltungsratsmitglieder. Die Einberufung erfolgt durch einfachen Brief.

5. Ferner obliegt es der Generalversammlung gegebenenfalls neue Reglemente zu genehmigen oder abzulehnen. Die diesbezüglichen Projekte werden vom Verwaltungsrat ausgearbeitet.

6. Die Beschlüsse der Generalversammlung sowie der Text des oder der Reglemente kann auf Anfrage beim Verwaltungsrat zu jeder Zeit von den Mitgliedern oder auch von Drittpersonen eingesehen werden.

7. Mitglieder, die nicht an der Generalversammlung teilnehmen, können sich durch andere Mitglieder vertreten lassen, dies aufgrund einer Vollmacht.

Art. 13. Geschäftsjahr

Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember.

Das erste Geschäftsjahr beginnt abweichend am Tag der Gründung der Vereinigung und endet am 31. Dezember 1992.

Art. 14. Satzungsänderung

Für die Satzungsänderungen finden die gesetzlichen Bestimmungen Anwendung.

Art. 15. Verwendung des Liquidationsvermögens

Das bei der Auflösung der Vereinigung vorhandene Vermögen wird, nach Abzug aller Schulden, der Gemeinde Useldingen zur Verfügung gestellt.

Für alle an diesen Statuten nicht besonders vorgesehenen Punkte gelten die Bestimmungen des Gesetzes vom 21. April 1928 und das innere Reglement.

Useldingen, den 29. Juni 2006.

Angenommen in der Ausserordentlichen Generalversammlung am 29. Juni 2006.

Die Zusammensetzung des Verwaltungsrates am heutigen Tag:

R. Feinen	Präsident	Unterschrift
M.-G. Majerus-Goedert	Vize-Präsidentin	Unterschrift
G. Reichert	Sekretär	Unterschrift
R. Wald	Kassierer	Unterschrift
G. Anzia	Vorstandsmitglied	Unterschrift
C. Bach	Vorstandsmitglied	Unterschrift
G. Feltgen	Vorstandsmitglied	Unterschrift
A. Hennico	Vorstandsmitglied	Unterschrift
J. Heynen	Vorstandsmitglied	Unterschrift
G. Hillmann	Vorstandsmitglied	Unterschrift

Enregistré à Diekirch, le 20 juillet 2006, réf. DSO-BS00185. – Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(975230.2//157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 juillet 2006.

BANK OF TOKYO-MITSUBISHI UFJ (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 11.937.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2006, réf. LSO-BT00217, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

(083336.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

PINGLETON HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R. C. Luxembourg B 114.490.

Extrait de la résolution prise par le gérant de la Société, datée du 3 juillet 2006

Le gérant de la Société a décidé en date du 3 juillet 2006, de transférer le siège de la Société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, au, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec effet au 3 juillet 2006.

Le gérant de la Société fait remarquer en outre que l'adresse professionnelle du gérant suivant de la Société est désormais 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg:

- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Luxembourg, le 3 juillet 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2006, réf. LSO-BT00337. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083742.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

EURASOL, BUREAU D'ETUDES EUROPEEN DE SOLS DE FONDATION, Société Anonyme.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 23, boulevard Dr Charles Marx.
R. C. Luxembourg B 6.541.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 août 2006, réf. LSO-BT02469, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2006.

EURASOL, Bureau d'Etudes Européen de Sols de Fondation

R. Heintz

Administrateur-délégué

(083285.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

EURASOL, BUREAU D'ETUDES EUROPEEN DE SOLS DE FONDATION, Société Anonyme.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 23, boulevard Dr Charles Marx.
R. C. Luxembourg B 6.541.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 août 2006, réf. LSO-BT02468, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2006.

EURASOL, Bureau d'Etudes Européen de Sols de Fondation

R. Heintz

Administrateur-délégué

(083286.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

EURASOL, BUREAU D'ETUDES EUROPEEN DE SOLS DE FONDATION, Société Anonyme.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 23, boulevard Dr Charles Marx.
R. C. Luxembourg B 6.541.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 7 août 2006, réf. LSO-BT02466, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2006.

EURASOL, Bureau d'Etudes Européen de Sols de Fondation

R. Heintz

Administrateur-délégué

(083287.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

BTMU LUX MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 49.759.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2006, réf. LSO-BT00215, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

(083337.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

FINANCIERE DU CHATELAIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 84.972.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2006, réf. LSO-BT01896, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2006.

Signature.

(083475.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

CLC PUBLICITE & DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Bertrange, 209, rue des Romains.
R. C. Luxembourg B 72.626.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire reportée du 15 décembre 2005 à Bertrange

L'assemblée générale ordinaire de la société anonyme CLC PUBLICITE & DISTRIBUTION procède aux modifications suivantes:

1. Le mandat de Monsieur Claude Latran, administrateur, demeurant à B-6781 Sélange, rue du Bois, 4, est renouvelé pour une durée de six ans.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 15 décembre 2005 à Bertrange

Les administrateurs de la société anonyme CLC PUBLICITE & DISTRIBUTION procèdent aux modifications suivantes:

1. Ils nomment au poste d'administrateur-délégué Monsieur Claude Latran, demeurant à B-6781 Sélange, rue du Bois, 4, pour une durée de six ans.

Pour extrait conforme
Pour CLC PUBLICITE & DISTRIBUTION S.A.
VO CONSULTING LUX S.A.

Signature
Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2006, réf. LSO-BS11094. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083334.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

CLC PUBLICITE & DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Bertrange, 209, rue des Romains.
R. C. Luxembourg B 72.626.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2006, réf. LSO-BS11084, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2006.

Pour VO CONSULTING LUX S.A.

Signature

(083333.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

CLC PUBLICITE & DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Bertrange, 209, rue des Romains.
R. C. Luxembourg B 72.626.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2006, réf. LSO-BS11086, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2006.

Pour VO CONSULTING LUX S.A.

Signature

(083332.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

CLC PUBLICITE & DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Bertrange, 209, rue des Romains.
R. C. Luxembourg B 72.626.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2006, réf. LSO-BS11090, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2006.

Pour VO CONSULTING LUX S.A.

Signature

(083328.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

JUNIPER INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 52.852.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2005 et le bilan et l'annexe non-consolidés au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 3 août 2006, réf. LSO-BT01286, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2006.

Signature.

(083477.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

PROFLO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8265 Mamer, 43, rue des Prés.
R. C. Luxembourg B 79.408.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2006, réf. LSO-BT00321, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2006.

Signature.

(083478.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

VICTORIA TRADING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 43.124.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10200, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.G.A. SERVICES S.A.

Administrateur

Signature

(083487.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

**ABN AMRO ASSET BACKED INVESTMENTS, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 96.780.

In the year two thousand and six, on the sixth of July.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

ABN AMRO BANK N.V., a company having its registered office in NL-1082 PP Amsterdam, The Netherlands, Gustav Mahlerlaan, 10, Trade register Number 33002587,

here represented by MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., a company having its registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, duly represented by Mr Patrick van Denzen, proxyholder A and Mrs Lutgarde Denys, proxyholder B, both with professional address in L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F.Kennedy,

by virtue of a proxy dated July 5, 2006, which will remain attached to the present deed.

The appearing party, acting in his capacity as sole partner has requested the undersigned notary to enact the following:

I.- ABN AMRO BANK N.V., is the sole partner of ABN AMRO ASSET BACKED INVESTMENTS, S.à r.l., a limited liability corporation with registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, incorporated by a deed of the undersigned notary on October 22, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1275 of December 2, 2003 and registered at the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under the number B 96.780.

II.- The capital of the company is fixed at twenty-two thousand five hundred Australian Dollars (22,500.- AUD) represented by one hundred (100) shares of two hundred and twenty-five Australian Dollars (225.- AUD) each.

III.- The sole partner takes the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to abolish temporarily the nominal value of the parts.

Second resolution

The sole partner decides to adopt the euro as accounting and reference currency of ABN AMRO ASSET BACKED INVESTMENTS, S.à r.l., at the rate of exchange of 1.- EUR for 1.7175 AUD, prevailing on July 4, 2006 and to convert all accounts in the books of the Company from Australian Dollars (AUD) into EUR. As a consequence, the corporate cap-

ital is fixed at thirteen thousand one hundred euros (13,100.- EUR) per July 4, 2006, represented by one hundred (100) shares without nominal value.

Third resolution

The sole partner decides to fix the nominal value of the parts at one hundred and thirty-one euros (131.- EUR).

Fourth resolution

As a result of the foregoing resolutions, Article 6 of the Articles of Incorporation is amended, so as to read as follows:
«**Art. 6.** The capital of the Company is fixed at thirteen thousand one hundred euros (13,100.- EUR), represented by one hundred (100) shares of one hundred and thirty-one euros (131.- EUR) each.»

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English text and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le six juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

A comparu:

ABN AMRO BANK N.V., ayant son siège social à NL-1082 PP Amsterdam, The Netherlands, Gustav Mahlerlaan, 10, Registre de commerce numéro 33002587,

ici représentée par MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, dûment représentée par Monsieur Patrick van Denzen, fondé de pouvoir A et Madame Lutgarde Denys, fondé de pouvoir B, tous les deux avec adresse professionnelle à L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F.Kennedy, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 5 juillet 2006, qui restera annexée aux présentes.

La partie comparante, agissant en sa qualité d'associé unique, a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I.- ABN AMRO BANK N.V. est l'associé unique de ABN AMRO ASSET BACKED INVESTMENTS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 22 octobre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1275 du 2 décembre 2003 et inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 96.780.

II.- Le capital social de la Société est fixé à vingt-deux mille cinq cents Dollars australiens (22.500,- AUD) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de deux cent vingt-cinq Dollars australiens (225,- AUD) chacune.

III.- L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de supprimer temporairement la désignation de la valeur nominale des parts sociales.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'adopter l'euro comme devise de référence d'ABN AMRO ASSET BACKED INVESTMENTS, S.à r.l. au taux de change de 1,- EUR pour 1,7175 AUD prévalant au 4 juillet 2006 et de convertir tous les comptes dans les livres de la Société du Dollar australien en euros. En conséquence le capital social est fixé à treize mille cent euros (EUR 13.100,-) avec effet au 4 juillet 2006, représenté par cent (100) parts sociales sans valeur nominale.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de fixer la valeur nominale des parts sociales à cent trente et un euros (EUR 131,-).

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'article 6 des statuts est modifié comme suit:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à treize mille cent euros (EUR 13.100,-) représenté par cent (100) parts d'une valeur nominale de cent trente et un euros (EUR 131,-) chacune.»

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la demande de ladite partie comparante, en cas de divergence entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ce dernier a signé avec le notaire le présent acte en original.

Signé: P. van Denzen, L. Denys, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 10 juillet 2006, vol. 437, fol. 53, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 17 juillet 2006.

H. Hellinckx.

(083342.3/242/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

90644

ATRINITY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 76.288.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2006, réf. LSO-BT01938, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz
Administrateur

(083489.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

ATRINITY HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 76.289.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2006, réf. LSO-BT01942, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz
Administrateur

(083490.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

BAUMANN EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 105.710.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2006, réf. LSO-BT01944, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz
Administrateur

(083491.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

SPC LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.
R. C. Luxembourg B 116.624.

Assemblée générale extraordinaire

Sont présents:

Monsieur Sain Gadbullin, associé de la Société;
Monsieur Yerlan Inkarbekov, associé de la Société;
Monsieur Timur Buxikov, associé de la Société.

Les décisions prises sont les suivantes:

1. Les associés prorogent le mandat de M. Sain Gadbullin en tant que Gérant de la société.
2. Les associés nomment M. Yerlan Inkarbekov en tant que deuxième Gérant de la société.

Yerlan Inkarbekov,
Dostyk Boulevard 113 apt.78,
050020 Almaty,
Republic of Kazakhstan.

3. Les associés nomment M. Timur Buxikov en tant que troisième Gérant de la société.

Timur Buxikov,
17, Zhibek Zholy Shelkovyi put,
KAZ-050020 Almaty,
Republic of Kazakhstan.

4. Le Gérant délégué de la Société sera M. Yerlan Inkarbekov.

Fait à Capellen, le 7 juillet 2006.

S. Gadbullin / Y. Inkarbekov / T. Buxikov.

Enregistré à Diekirch, le 19 juillet 2006, réf. DSO-BS00173. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(976998.3//27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 juillet 2006.

FINANCIERE VEROMAXIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 76.162.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2006, réf. LSO-BT01945, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz
Administrateur

(083492.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

GILALBI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 46.258.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2006, réf. LSO-BT01946, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz
Administrateur

(083493.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

LARISSA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 22.316.

Le bilan au 31 mars 2006, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2006, réf. LSO-BT01947, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz
Administrateur

(083494.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

EUROCOMPTE & PARTNERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9227 Diekirch, 48, Esplanade.
R. C. Luxembourg B 118.386.

STATUTS

L'an deux mille six, le huit août.

Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1.- La société anonyme EUROCOMPTE, avec siège social à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 37.263,

ici valablement représentée par la signature conjointe de deux administrateurs, à savoir, Messieurs Marcel Recking, expert comptable et Claude Schmit, docteur en droit, ayant tous deux leur adresse professionnelle à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau,

2.- La société anonyme COFINOR S.A., ayant son siège social à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 97.760,

ici valablement représentée par la seule signature de son administrateur-délégué, Monsieur Paul Müller, employé privé, demeurant à Siebenaler,

3.- Monsieur Guy Müller, expert-comptable, demeurant à L-8020 Strassen, 12, rue de la Paix.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer comme suit:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de EUROCOMPTE & PARTNERS, S.à r.l.

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Diekirch.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision de la gérance en tout autre endroit de la même localité. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale des associés.

Si en raison d'événements politiques ou de guerre, ou plus généralement en cas de force majeure, il y avait obstacle ou difficulté à l'accomplissement des actes qui doivent être exécutés au siège ci-dessus fixé, et en vue d'éviter de compromettre la gestion de la société, le siège pourra être transféré provisoirement dans un autre pays, mais il sera retransféré au lieu d'origine dès que l'obstacle ayant motivé son déplacement aura disparu.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société pouvant l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Pendant le transfert provisoire, la société conservera la nationalité luxembourgeoise et restera soumise à la législation luxembourgeoise.

Art. 3. La société a pour objet l'expertise comptable et l'exercice d'activités d'organisation, d'appréciation, de redressement de comptabilités et de comptes de toute nature, d'établissement de bilans et d'analyse par les procédés de la technique comptable, de la situation et du fonctionnement des entreprises et organismes sous leurs différents aspects économiques et financiers ainsi que la tenue de livres comptables.

La société a encore pour objet le conseil et l'assistance dans le domaine économique et fiscal au sens le plus large du terme, de même que toutes prestations de services liées à la constitution, l'organisation, la restructuration, le rapprochement et la mise en commun de tous commerces, entreprises et structures sociétaires, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

En général la société pourra faire toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

La société peut également prendre des participations sous quelque forme que ce soit dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, notamment par la création de filiales ou succursales, à condition que ces entreprises aient un objet analogue ou connexe au sien ou qu'une telle participation puisse favoriser le développement et l'extension de son propre objet.

Elle pourra emprunter, hypothéquer et gager ses biens au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle pourra être dissoute par décision de l'associé ou des associés.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinquante (50) parts sociales de deux cent cinquante euros (EUR 250,-), chacune, entièrement souscrites et libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- La société anonyme EUROCOMPTEs, vingt-six parts sociales	26
2.- La société anonyme COFINOR S.A., douze parts sociales	12
3.- Monsieur Guy Müller, douze parts sociales	12
Total: cinquante parts sociales	50

Art. 6. Lorsque la société comprend plusieurs associés, les parts sont librement cessibles entre eux. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les cessions de parts ne sont opposables à la société et aux tiers que si elles ont été faites dans les formes prévues par l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que cette loi a été modifiée.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par les associés avec ou sans limitation de leur mandat. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de l'associé ou des associés.

Art. 10. L'associé ou les associés fixent les pouvoirs du ou des gérants lors de leur nomination.

Art. 11. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent, en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année à l'exception du premier exercice social qui débutera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre deux mille six.

Art. 13. A la fin de chaque exercice un bilan, un inventaire et un compte de profits et pertes seront établis. Le bénéfice net après déduction des frais d'exploitation, des traitements ainsi que des montants jugés nécessaires à titre d'amortissement et de réserves sera réparti comme suit:

a) cinq pour cent (5%) au moins pour la constitution de la réserve légale, dans la mesure des prescriptions légales;

b) le solde restant est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Les pertes, s'il en existe, seront supportées par les associés proportionnellement au nombre de leurs parts, sans que toutefois aucun des associés ne puisse être tenu ou responsable au-delà du montant de ses parts.

Art. 14. En cas de dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les émoluments.

Le ou les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur.

Le notaire a attiré l'attention des parties sur le fait que l'exercice de l'activité sociale prémentionnée requiert éventuellement l'autorisation préalable des autorités compétentes.

Frais

Les frais de toute nature incombant à la société en raison de sa constitution sont estimés à mille cent euros (EUR 1.100,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les associés représentant l'intégralité du capital social se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués.

Les résolutions suivantes sont prises à l'unanimité des voix:

- Sont nommés gérants pour une durée indéterminée, Messieurs Marcel Recking et Guy Müller, tous deux préqualifiés.

- La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un des deux gérants.

- L'adresse du siège de la société est fixée à L-9227 Diekirch, 48, Esplanade.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Recking, C. Schmit, P. Müller, G. Müller, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 14 août 2006, vol. 437, fol. 95, case 5. – Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): Weber.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 17 août 2006.

U. Tholl.

(987201.3/232/111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 août 2006.

WAYNE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 61.831.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 7 août 2006, réf. LSO-BT02481, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2006.

Pour WAYNE S.A., société anonyme holding

G. Birchen

Administrateur

(083506.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

SCHREINEREI SCHMATZ, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-6440 Echternach, 57, rue de la Gare.

H. R. Luxemburg B 117.952.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendsechs, den dreizehnten Juli.

Vor dem unterzeichneten Henri Beck, Notar mit dem Amtswohnsitz in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Herr Joachim Schmatz, Schreiner, wohnhaft in D-54673 Neuerburg, 8A, Kölner Strasse.

Welcher Komparsent den instrumentierenden Notar ersuchte, folgende Gesellschaftsgründung zu beurkunden:

Titel I. - Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Die Gesellschaft kann einen oder mehrere Gesellschafter haben.

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung SCHREINEREI SCHMATZ, S.à r.l.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Echternach.

Er kann durch eine Entscheidung des oder der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Die Gesellschaft hat zum Gegenstand das Betreiben eines Schreinereibetriebes.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausführen die sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Titel II. - Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), aufgeteilt in einhundert (100) Anteile von je einhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125,-), welche integral durch Herrn Joachim Schmatz, Schreiner, wohnhaft in D-54673 Neuerburg, 8A, Kölner Strasse, übernommen wurden.

Alle Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Art. 7. Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Anteile zwischen ihnen frei übertragbar. Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter.

Bei den Übertragungen sind die Bestimmungen von Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches einzuhalten.

Titel III. - Verwaltung und Vertretung

Art. 8. Die Beschlüsse werden durch den alleinigen Gesellschafter gemäss Artikel 200-2 des Gesetzes vom 18. September 1933 sowie dasselbe abgeändert worden ist, gefasst.

Die Verträge zwischen der Gesellschaft und dem alleinigen Gesellschafter unterliegen ebenfalls den Bestimmungen dieses Artikels.

Art. 9. Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt ganz gleich wie viele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 10. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafterversammlung, welche die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Art. 11. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 12. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt, gemäss den diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Ein Geschäftsbericht muss gleichzeitig abgegeben werden. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung werden dem oder den Gesellschaftern zur Genehmigung vorgelegt. Diese äussern sich durch besondere Abstimmung über die Entlastung der Geschäftsführung.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Unkosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter beziehungsweise dem alleinigen Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

Art. 13. Beim Ableben des alleinigen Gesellschaftern oder einem der Gesellschafter erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird durch oder mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Titel IV. - Auflösung und Liquidation

Art. 14. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von dem alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Der alleinige Gesellschafter beziehungsweise die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 15. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2006.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr achthundertfünfzig Euro (EUR 850,-).

Erklärung

Der Kompotent erklärt, dass der unterfertigte Notar ihm Kenntnis gegeben hat davon, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der Handelsermächtigung ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Generalversammlung

Sofort nach der Gründung, hat der alleinige Gesellschafter, folgende Beschlüsse gefasst:

- a) Zum Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt: Herr Joachim Schmatz, Schreiner, wohnhaft in D-54673 Neuerburg, 8A, Kölner Strasse.
- b) Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers rechtsgültig vertreten und verpflichtet.
- c) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6440 Echternach, 57, rue de la Gare.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J. Schmatz, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 19 juillet 2006, vol. 362, fol. 41, case 8. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 25. Juli 2006.

H. Beck.

(976943.3/201/97) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 juillet 2006.

CIRCOR LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 111.571.

—
RECTIFICATIF

L'an deux mille six, le vingt-cinq avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

Jean-François Findling, demeurant professionnellement 398, route d'Esch L-1471 Luxembourg

Agissant pour et au nom de:

1) CIRCOR ENERGY PRODUCTS, Inc., une société constituée sous le droit d'Oklahoma, ayant son siège social à 1500 S.E. 89th Street, Oklahoma City, Oklahoma 73149, Etats-Unis.

2) CIRCLE SEAL CONTROLS, Inc., une société constituée sous le droit du Delaware, ayant son siège social à 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis.

En vertu de procurations sous seing privé demeurées annexées à l'acte de constitution de la dite société du 22 septembre 2005 ainsi qu'un pouvoir de sub-délégation annexé au présent acte.

Lequel a requis le notaire d'acter ce qui suit:

Par acte en date du 22 septembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2005, vol. 149S, fol. 99, case 2, a été constituée une société à responsabilité limitée dénommée CIRCOR LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg.

Il résulte de vérifications effectuées ultérieurement qu'une erreur matérielle a été commise quant à la répartition des parts sociales et de la souscription tant dans la version anglaise que dans la version française.

En conséquence, il convient de lire les paragraphes souscription - libération comme suit:

«*Subscription - Payment*

- 118 (one hundred eighteen) shares have been subscribed by CIRCOR ENERGY PRODUCTS, Inc. and have been fully paid in cash, of which proof has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

- 7 (seven) shares have been subscribed by CIRCLE SEAL CONTROLS, Inc. and have been fully paid in cash, of which proof has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.»

«*Souscription - Libération*

- 118 (cent dix-huit) parts sociales ont été souscrites par CIRCOR ENERGY PRODUCTS, Inc. et ont été intégralement libérées en numéraire, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

- 7 (sept) parts sociales ont été souscrites par CIRCLE SEAL CONTROLS, Inc. et ont été intégralement libérées en numéraire, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.»

Passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: J.-F. Findling, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2006, vol. 153S, fol. 37, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2006.

J. Elvinger.

(083263.3/211/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

LAMYRA HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 16.285.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 7 août 2006, réf. LSO-BT02479, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2006.

Pour extrait sincère et conforme

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliataire

Signatures

(083507.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

JAMYCO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 23.759.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 7 août 2006, réf. LSO-BT02477, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2006.

Pour extrait sincère et conforme

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliataire

Signatures

(083508.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

VLIMMO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 45.279.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 7 août 2006, réf. LSO-BT02487, ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2006.

Pour VLIMMO INTERNATIONAL S.A., société anonyme holding

J. Claeys

Administrateur

(083512.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

PARADIGM GEOPHYSICAL (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R. C. Luxembourg B 84.351.

Extrait des Résolutions du Conseil de Gérance qui s'est tenu le 3 juillet 2006

Au Conseil de Gérance de PARADIGM GEOPHYSICAL (LUXEMBOURG), S.à r.l. («la société»), il a été décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 3 juillet 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2006, réf. LSO-BS04897. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083756.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

90651

INTERLIGNUM S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 34.537.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 7 août 2006, réf. LSO-BT02489, ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2006.

Pour INTERLIGNUM S.A., société anonyme holding

J. Claeys

Administrateur

(083517.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

AMBERES, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 39.417.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 7 août 2006, réf. LSO-BT02493, ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2006.

Pour AMBERES, société anonyme holding

G. Birchen

Administrateur

(083519.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

ODYSSEY ASSET MANAGEMENT SYSTEMS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R. C. Luxembourg B 51.921.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 7 août 2006, réf. LSO-BT02536, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2006.

G. Eggermont

Chief Financial Officer

(083530.4//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

ILLUMINARE, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 11, rue de Drinklange.
R. C. Luxembourg B 92.382.

L'an deux mille six, le trente et un juillet.

Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Madame Angela Hoffmann, kinésithérapeute, demeurant à B-4780 Saint Vith, Neundorfer Strasse, 19.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. La société à responsabilité limitée ILLUMINARE, G.m.b.H., avec siège social à L-9911 Troisvierges, 11, rue de Drinklange, a été constituée, aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 17 mars 2003, publié au Mémorial C page 20015 de 2003,

II. Le capital social est fixé à quarante mille euros (EUR 40.000,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur de quatre cents euros (EUR 400,-) chacune, entièrement souscrites et libérées comme suit:

1. Madame Angela Hoffmann, préqualifiée, soixante parts sociales	60
2. Madame Maria Maraite, professeur de langues, demeurant à B-4780 Saint Vith, 53, Hünningen, quarante parts sociales	40
Total: cent parts sociales	100

Sur ce:

La comparante déclare qu'aux termes d'un écrit sous seing privé daté du 10 avril 2006, Madame Maria Maraite a cédé à Madame Angela Hoffmann, l'intégralité de ses parts sociales, soit quarante (40), pour le prix de neuf mille trois cent soixante-quatorze euros quatre-vingt-quatorze cents (9.374,94 EUR), payé antérieurement aux présentes et hors la présence du notaire.

La cessionnaire est devenue propriétaire des parts cédées au jour de la cession mentionnée ci-avant, et elle en a eu la jouissance également à compter de ce jour. Elle a été subrogée dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées dès ce jour.

Acceptation

Madame Angela Hoffmann agissant en tant que associée unique et gérante de la société déclare consentir à la cession de parts ci-avant mentionnée, conformément à l'article 1690 du Code Civil, et la tient pour valablement signifiée à la société et à elle-même.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après cette constatation, Madame Angela Hoffmann, unique associée, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

En conséquence de tout ce qui précède, l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:
«Le capital social est fixé à quarante mille euros (EUR 40.000,-), représenté par cent (100) parts sociales de quatre cents euros (EUR 400,-) chacune, entièrement souscrites et libérées par l'associée unique, Madame Angela Hoffmann.»

Deuxième résolution

Elle accepte la démission de Madame Maria Maraite, de son poste de gérante, tout en lui accordant décharge pour sa mission jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

Elle sera désormais gérante unique de la société à durée indéterminée avec tous pouvoirs pour engager valablement la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Frais

Le montant des frais, incombant à la société en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de neuf cent cinquante euros (EUR 950,-).

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: A. Hoffmann, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 2 août 2006, vol. 437, fol. 90, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur, ff.(signé): Weber.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 14 août 2006.

U. Tholl.

(985998.3/232/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 août 2006.

ODYSSEY GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R. C. Luxembourg B 50.331.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 7 août 2006, réf. LSO-BT02533, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2006.

A. Duchateau

Chairman

(083539.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

AKAKIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 77.020.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2006, réf. LSO-BT01640, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2006, réf. LSO-BT01641, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2006, réf. LSO-BT01643, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(083622.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

TICT, TRANSPORT INTERNATIONAL, CONSTRUCTION ET TRAVAUX, Société Anonyme.

Siège social: L-9530 Wiltz, 57, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 118.430.

—
STATUTS

L'an deux mille six, le six avril.

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur José Fernand Michel Stilmant, né à Bastogne, le 2 mai 1957, demeurant à L-9530 Wiltz, 57, Grand-rue,
- 2.- Monsieur Jean-Pol René Ghislain Nicolay, né à Bastogne, le 3 février 1962, demeurant à B-6900 Marche-en-Famenne, 160/A chaussée de Liège,
- 3.- Monsieur Edwin Eudore Marie Ghislain De Meester, né à Courtrai (B), le 11 novembre 1960, demeurant à L-9696 Winseler, 86 Duerfstrooss ici représentée par Monsieur José Stilmant, prénommé, aux termes d'une procuration sous seing privée donnée à Wiltz, le 6 avril 2006, laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par le notaire et le comparant restera ci-annexée pour être enregistrée ensemble avec la présente minute.

Lesquels comparants, tels que représentés, ont déclaré constituer entre eux une société anonyme dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les personnes ci-avant et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de TRANSPORT INTERNATIONAL, CONSTRUCTION ET TRAVAUX, en abrégé TICT.

Art. 2. Le siège social est établi à Wiltz.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise générale du bâtiment à savoir:

- Tous travaux de construction, de transformation, d'achèvement, d'aménagement, de réparation, d'entretien, de nettoyage et de démolition d'immeuble.

- Toute opération de fourniture et de fixation de tous biens meubles ou d'éléments constitutifs d'une installation:

*de chauffage central ou de climatisation,

* de sanitaire,

* électrique,

* de volets, persiennes et stores,

* de revêtements de mur ou de sol,

- tous travaux de finition ou de placement,

- tous travaux de charpenterie et de menuiserie,

- tous travaux de plafonnage et de plâtrerie,

- tous travaux de ferblanterie et de couverture.

La société a également pour objet, l'exploitation d'une entreprise de transport national et international de biens et de marchandises.

La société peut réaliser toute opération mobilière, immobilière, financière ou industrielle, commerciale, rattachées directement ou indirectement à son objet social et pourra avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à trente-deux mille euros (32.000,00 EUR) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent vingt euros (320,00 EUR) chacune.

Art. 6. Les actions sont et resteront nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créés, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions non divisibles.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société pourra procéder au rachat de ses actions dans les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toutes autres causes, il sera pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale, ratifiera la nomination à sa prochaine réunion.

Art. 8. Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télécopie, télégramme ou tout autre moyen de télécommunication informatique.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Toute décision du conseil est prise à la majorité simple des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration sont signés par le président de la réunion et par un autre administrateur. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, sont de la compétence du conseil d'administration.

Art. 11. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoir, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaire de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société sera engagée valablement soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué à la gestion journalière dans le cadre de cette gestion, soit par la signature de deux administrateurs dont celle de l'administrateur délégué à la gestion journalière, s'il y en a.

Toutefois, pour toutes les opérations entrant dans le cadre des activités soumises à l'autorisation préalable du Ministère des Classes Moyennes, la société devra toujours être engagée par la signature conjointe d'un administrateur et de la personne au nom de laquelle ladite autorisation est délivrée.

Art. 13. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

La société est engagée conformément aux stipulations statutaires, toutefois, l'Administrateur, en considération de la modification duquel l'autorisation d'établissement sera délivrée aura co-signature obligatoire pour ce qui relève de l'objet social pour lequel l'autorisation est décidée.

Assemblée générale des actionnaires

Art. 14. Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les avis de convocations le premier vendredi du mois de juin de chaque année à 18.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. Le conseil d'administration ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si les actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Art. 17. Les convocations aux assemblées générales se font dans les formes prévus par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans les convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie ou tout autre moyen de télécommunication informatique un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.
Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Année sociale - Bilan

Art. 18. L'année sociale de la société commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la société, au commissaire aux comptes qui établira son rapport sur ces documents.

Art. 19. Sur les bénéfices nets de la société, il est prélevé cinq pour cent pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve atteindra le dixième du capital social souscrit de la société.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date du paiement de ces acomptes.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 21. Disposition générale. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Mesures transitoires

La première année sociale de la société commence le jour de la constitution et finit le dernier jour de décembre de l'an 2006.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en l'an 2007.

Souscription et libération

Les comparants préqualifiés, ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1.- Monsieur José Stilmant, prénommé	35 actions
2.- Monsieur Jean-Pol Nicolay, prénommé	30 actions
3.- Monsieur Edwin De Meester, prénommé	35 actions
Total	100 actions

Toutes les actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces de sorte que la somme de trente-deux mille euros (32.000,00 EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentant constate que les conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Coût, Evaluation

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société en raison de sa constitution sont estimés à environ 1.500,00 EUR.

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur José Stilmant, préqualifié;
 - b) Monsieur Jean-Pol Nicolay, préqualifié;
 - c) Monsieur Edwin De Meester, préqualifié.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes la FIDUCIAIRE CENTRALE DE LUXEMBOURG S.A., dont le siège social est à Luxembourg.
- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'assemblée générale statuant sur l'exercice de l'an 2011.
- 5) Le mandat des administrateurs est exercé à titre gratuit.
- 6) Le siège social est fixé à L-9530 Wiltz, 57, Grand-rue.

7) Conformément aux dispositions des présents statuts et de la loi, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du conseil d'administration ou à toute autre personne désignée par le conseil d'administration.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné, Maître Anja Holtz, certifie que le présent acte a été signé par-devant elle, date que dessus.

Signé: M. Stilmant, G. Nicolay, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 12 avril 2006, vol. 320, fol. 11, case 11. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): Pletschette.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 21 avril 2006.

A. Holtz.

(987577.4/2724/200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 août 2006.

TICT, TRANSPORT INTERNATIONAL, CONSTRUCTION ET TRAVAUX, Société Anonyme.

Siège social: L-9530 Wiltz, 57, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 118.430.

A l'instant même se réunissent les actionnaires, à savoir:

1.- Monsieur José Fernand Michel Stilmant, né à Bastogne, le 2 mai 1957, demeurant à L-9530 Wiltz, 57 Grand-rue,

2.- Monsieur Jean-Pol René Ghislain Nicolay, né à Bastogne, le 3 février 1962, demeurant à B-6900 Marche-en-Famenne, 160/A chaussée de Liège,

3.- Monsieur Edwin Eudore Marie Ghislain De Meester, né à Courtrai (B), le 11 novembre 1960, demeurant à L-9696 Winseler, 86 Duerfstrooss.

Représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont donné le complément d'information suivant concernant le commissaire au compte nommé au point 3 lors de l'assemblée générale qui a directement suivi la constitution de la société:

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes la FIDUCIAIRE CENTRALE DE LUXEMBOURG S.A. dont le siège social est à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

Signatures.

Enregistré à Diekirch, le 17 août 2006, réf. DSO-BT00132. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(987577.5//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 août 2006.

EUROPE ONE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 101.735.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2006, réf. LSO-BT01625, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(083637.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

FIDESSA (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 57.196.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 10 août 2006, réf. LSO-BT02126, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Bergman

Administrateur

(083725.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

DS COMMUNICATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 117, route de Stavelot.
R. C. Luxembourg B 79.418.

L'an deux mille six, le huit août.

Par-devant Maître Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux.

Ont comparu:

Monsieur Daniel Simal, indépendant, demeurant à B-4845 Jalhay, Bas-Niveze 9,
seul et unique associé de la société à responsabilité limitée DS COMMUNICATIONS, S.à r.l. avec siège social à
L-9771 Stockem, maison 3B,

constituée suivant acte reçu Maître Marthe Thyges-Walch, notaire de résidence à Luxembourg en date du 14 décembre
2000, publié au Mémorial C en date du 6 juillet 2001, numéro 510, page 24447, R.C.S. B 79.418,

- Que l'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Transfert du siège de la société et modification de l'article 5, alinéa 1^{er}.
2. Changement de l'objet de la société et modification subséquente de l'article 2, alinéa 1^{er}.
3. Divers.

L'associé unique a ensuite abordé l'ordre du jour et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le siège de la société est transféré de L-9771 Stockem, Maison 3B à L-9991 Weiswampach, 117, route de Stavelot
et l'article 5, alinéa 1^{er} aura la teneur suivante:

«**Art. 5. alinéa 1^{er}.** Le siège social est établi à Weiswampach.»

Deuxième et dernière résolution

L'objet est changé et l'article 2, alinéa 1^{er} aura dorénavant la teneur suivante

«**Art. 2. alinéa 1^{er}.** La société a pour objet l'exploitation d'une agence de publicité et le commerce par internet».

Dont acte, fait et passé à Clervaux, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, pré-
nom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Simal, M. Weinandy.

Enregistré à Clervaux, le 9 août 2006, vol. 355, fol. 76, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): F. Kler.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et
Associations.

Clervaux, le 10 août 2006.

M. Weinandy.

(986687.3/238/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 août 2006.

DS COMMUNICATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 117, route de Stavelot.
R. C. Luxembourg B 79.418.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 10 août 2006.

M. Weinandy.

(986689.3/238/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 août 2006.

CERAMEX, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11C, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 89.606.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enre-
gistrés à Luxembourg, le 31 mars 2006, réf. LSO-BO07149, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés
de Luxembourg, le 10 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Pour CERAMEX, S.à r.l.

I. Wolter

Gérante

(083549.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

FADORE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Registered office: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 117.674.

In the year two thousand six, on the twenty-fifth of July.

Before Us Maître Marc Lecuit, notary residing in Redange-Attert (Luxembourg) acting in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Luxembourg), who will remain depositary of the original of the present deed.

There appeared:

1.- APEF4 DENEBCI L.P., a Limited Partnership represented and managed by ALPHA GENERAL PARTNER 4 LP a Limited Partnership represented and managed by APEF MANAGEMENT COMPANY 4 LIMITED incorporated and existing under the laws of Jersey, registered with the Registre du Commerce et des Sociétés de Jersey under number 82581, having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands,

2.- APEF4 ELARACI L.P., a Limited Partnership represented and managed by ALPHA GENERAL PARTNER 4 LP a Limited Partnership represented and managed by APEF MANAGEMENT COMPANY 4 LIMITED incorporated and existing under the laws of Jersey, registered with the Registre du Commerce et des Sociétés de Jersey under number 82581, having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands,

3.- APEF4 GEMMACI L.P., a Limited Partnership represented and managed by ALPHA GENERAL PARTNER 4 LP, a Limited Partnership represented and managed by APEF MANAGEMENT COMPANY 4 LIMITED incorporated and existing under the laws of Jersey, registered with the Registre du Commerce et des Sociétés de Jersey under number 82581, having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands,

4.- APEF4 HYDRACI L.P., a Limited Partnership represented and managed by ALPHA GENERAL PARTNER 4 LP a Limited Partnership represented and managed by APEF MANAGEMENT COMPANY 4 LIMITED incorporated and existing under the laws of Jersey, registered with the Registre du Commerce et des Sociétés de Jersey under number 82581, having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands,

5.- APEF4 NORMAUS L.P., a Limited Partnership represented and managed by ALPHA GENERAL PARTNER 4 LP a Limited Partnership represented and managed by APEF MANAGEMENT COMPANY 4 LIMITED incorporated and existing under the laws of Jersey, registered with the Registre du Commerce et des Sociétés de Jersey under number 82581, having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands,

6.- APEF4 OPHELIAUS L.P., a Limited Partnership represented and managed by ALPHA GENERAL PARTNER 4 LP a Limited Partnership represented and managed by APEF MANAGEMENT COMPANY 4 LIMITED incorporated and existing under the laws of Jersey, registered with the Registre du Commerce et des Sociétés de Jersey under number 82581, having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands,

all companies are here represented by:

Mrs Nadia Weyrich, employee, residing in Arlon,

by virtue of proxies, hereto annexed.

Such appearing parties are the sole partners of FADORE, S.à r.l., (hereinafter the «Company») a «société à responsabilité limitée», having its registered office at 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 117674, incorporated pursuant to a notarial deed dated June 30, 2006, not yet published.

The appearing party representing the whole corporate capital then took the following resolutions:

First resolution

The partners resolved to increase the corporate share capital of the Company by an amount of six hundred and seventy-seven thousand four hundred euro (EUR 677,400.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand six hundred euro (EUR 12,600.-) up to an amount of six hundred and ninety thousand euro (EUR 690,000.-) by the issue of twenty-seven thousand ninety-six (27,096) new additional shares, having each a par value of twenty-five euro (25.-EUR), such new share with the same privileges and rights as the existing shares.

Suscription and payment

All twenty-seven thousand ninety-six (27,096) new shares have been fully subscribed and entirely paid up in cash as follows:

Subscribers	Number of shares subscribed
1.- APEF4 DENEBCI L.P., prenamed	6,373
2.- APEF4 ELARACI L.P., prenamed	4,036
3.- APEF4 GEMMACI L.P., prenamed	3,664
4.- APEF4 HYDRACI L.P., prenamed	2,656
5.- APEF4 NORMAUS L.P., prenamed	6,108
6.- APEF4 OPHELIAUS L.P., prenamed	3,718
7.-FINAB, société civile, having its registered office at 6, rue Marcel Renault, F-75017 Paris	114
8.- Mr Nicolas ver Hulst, 20, Cité Malesherbes, F-75009 Paris	114
9.- Mrs Florence Fesneau, 59, boulevard des Invalides, F- 75007 Paris	76
10.- FINALCO, société civile, having its registered office at 40, rue Desaix, F-78800 Houilles	14
11.- Mrs Patricia Desquesnes, 20, rue des Moulins, F-77130 Dormelles	12

12.- KORAFIN, société civile, having its registered office at 19, rue Amand Silvestre, F-92400 Courbevoie	10
13.- Mr Arnaud Million, 60, rue Emeriau, F-75015 Paris	3
14.- Mr Sylvain-Nicolas Macquin, 30, rue Pierre Leroux, F-75007 Paris	6
15.- BULOWAYO, GmbH, having its registered office at Am Ellerhang 2, D-61462 KoninSTEIN- Germany	114
16.-PAULISTA, GmbH., having its registered office at Soodersteige 5, D-65193 Wiesbaden - Germany	76
17.- Mr Andrew Cook, Hansaallee 29F, D-60322 frankfurt - Germany.	2
Total:	27,096

The partners decide to accept the subscription of the news partners.

All the new partners are represented by Mrs Nadia Weyrich, previously named, by virtue of proxies, hereto annexed.

The amount of six hundred and seventy-seven thousand four hundred euro (EUR 677,400.-) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary

Second resolution

As a consequence of such increase of capital, Article 6 of the Company's Articles of Incorporation is amended and shall therefore read as follows:

«**Art. 6.** The share capital is fixed at six hundred and ninety thousand euro (EUR 690,000.-), represented by twenty-seven thousand six hundred (27,600) shares of twenty-five euro (EUR 25,-) each.»

Costs and expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to seven thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Redange-Attert, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-cinq juillet.

Par-devant Nous, Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange-Attert (Luxembourg) agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg) lequel dernier nommé restera dépositaire de l'original de la présente minute.

Ont comparu:

1. APEF4 DENEb CI L.P., un Limited Partnership représenté et géré par ALPHA GENERAL PARTNER 4 LP, un Limited Partnership représenté et géré par APEF MANAGEMENT COMPANY 4 LIMITED, une société constituée et existante sous les lois de Jersey, inscrite au registre de Commerce et des Société de Jersey sous le numéro 82581, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands,

2. APEF4 ELARA CI L.P., un Limited Partnership représenté et géré par ALPHA GENERAL PARTNER 4 LP, un Limited Partnership représenté et géré par APEF MANAGEMENT COMPANY 4 LIMITED, une société constituée et existante sous les lois de Jersey, inscrite au registre de Commerce et des Société de Jersey sous le numéro 82581, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands,

3. APEF4 GEMMA CI L.P., un Limited Partnership représenté et géré par ALPHA GENERAL PARTNER 4 LP, un Limited Partnership représenté et géré par APEF MANAGEMENT COMPANY 4 LIMITED, une société constituée et existante sous les lois de Jersey, inscrite au registre de Commerce et des Société de Jersey sous le numéro 82581, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands,

4. APEF4 HYDRA CI L.P., un Limited Partnership représenté et géré par ALPHA GENERAL PARTNER 4 LP, un Limited Partnership représenté et géré par APEF MANAGEMENT COMPANY 4 LIMITED, une société constituée et existante sous les lois de Jersey, inscrite au registre de Commerce et des Société de Jersey sous le numéro 82581, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands,

5. APEF4 NORMA US L.P., un Limited Partnership représenté et géré par ALPHA GENERAL PARTNER 4 LP, un Limited Partnership représenté et géré par APEF MANAGEMENT COMPANY 4 LIMITED, une société constituée et existante sous les lois de Jersey, inscrite au registre de Commerce et des Société de Jersey sous le numéro 82581, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands,

6. APEF4 OPHELIA US L.P., un Limited Partnership représenté et géré par ALPHA GENERAL PARTNER 4 LP, un Limited Partnership représenté et géré par APEF MANAGEMENT COMPANY 4 LIMITED, une société constituée et existante sous les lois de Jersey, inscrite au registre de Commerce et des Société de Jersey sous le numéro 82581, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands,

les sociétés sont ici représentées par Madame Nadia Weyrich, employée privée, demeurant à Arlon, en vertu de procurations ci-annexées.

Lesquelles parties comparantes, sont les seules associées de FADORE, S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 117674, constituée suivant acte notarié en date du 30 juin 2006, non encore publié au Mémorial C

Lesquelles parties comparantes ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de six cent soixante-dix-sept mille quatre cents euros (EUR 677,400,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille six cents euros (EUR 12.600,-) jusqu'à un montant de six cent quatre-vingt-dix mille euros (EUR 690.000,-) par l'émission de vingt-sept mille quatre-vingt-seize (27.096) parts sociales nouvelles, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, chaque part sociale nouvelle avec les mêmes droits et privilèges que les anciennes parts sociales.

Souscription et paiement

Toutes les vingt-sept mille quatre-vingt-seize (27.096) parts sociales nouvelles ont été souscrites et entièrement libérées en numéraire comme suit:

Souscripteurs	Nombre de parts sociales souscrites
1. APEF4 DENEBCI L.P., prédésignée,	6.373
2. APEF4 ELARA CI L.P., prédésignée,	4.036
3. APEF4 GEMMA CI L.P., prédésignée,	3.664
4. APEF4 HYDRA CI L.P., prédésignée,	2.656
5. APEF4 NORMA US L.P., prédésignée,	6.108
6. APEF4 OPHELIA US L.P., prédésignée,	3.718
7.- FINAB, société civile, ayant son siège social au 6, rue Marcel Renault, F-75017 Paris	114
8.- Monsieur Nicolas ver Hulst, 20, Cité Malesherbes, F-75009 Paris	114
9.- Madame Florence Fesneau, 59, boulevard des Invalides, F-75007 Paris	76
10.- FINALCO, société civile, ayant son siège social au 40, rue Desaix, F-78800 Houilles	14
11.- Madame Patricia Desquesnes, 20, rue des Moulins, F-77130 Dormelles	12
12.- KORAFIN, société civile, ayant son siège social au 19, rue Amand Silvestre, F-92400 Courbevoie ...	10
13.- Monsieur Arnaud Million, 60, rue Emeriau, F-75015 Paris.	3
14.- Monsieur Sylvain-Nicolas Macquin, 30, rue Pierre Leroux, F-75007 Paris	6
15.- BULOWAYO, GmbH., ayant son siège social au Am Ellerhang 2, F-61462 Koninsein, Allemagne ...	114
16.- PAULISTA, GmbH., ayant son siège social au Soodersteige 5, D-65193 Wiesbaden, Allemagne	76
17.- Monsieur Andrew Cook, Hansaallee 29F, D-60322 Frankfurt, Allemagne.	2
Total:	27.096

Les associés décident d'accepter les souscriptions des nouveaux associés.

Les nouveaux associés sont tous représentés par Madame Nadia Weyrich, prénommée, en vertu de procurations sous seing privé, ci-annexées.

La somme de six cent soixante-dix-sept mille quatre cents euros (EUR 677.400,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, la preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné

Deuxième résolution

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'article 6 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à six cent quatre-vingt-dix mille euros (EUR 690.000,-), représenté par vingt-sept mille six cents (27.600) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à sept mille euros.

Dont acte, fait et passé à Redange-Attert, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Weyrich, M. Lecuit.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 juillet 2006, vol. 905, fol. 68, case 3. – Reçu 6.774,- euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 août 2006.

J.-J. Wagner.

(084304.3/239/183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

FADORE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 117.674.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, le 11 août 2006.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 août 2006.

J.-J. Wagner.

(084306.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

EVA SPED, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6947 Niederanven, 7, Zone Industrielle Bombicht.
R. C. Luxembourg B 109.541.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2006, réf. LSO-BT01651, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2006.

Signature.

(083617.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

ANTIC FLOORS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 8, rue des Artisans.
R. C. Luxembourg B 87.099.

L'an deux mille six, le dix-sept juillet.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

La société MATERIAUX D'AUTREFOIS S.A., ayant son siège social à L-3895 Foetz, 8, rue des Artisans, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 94.054, ici représentée par Monsieur Théodore Snitselaar, demeurant à L-8086 Bertrange, 3, Cité Am Wenkel, en sa qualité d'administrateur délégué de la société susvisée.

Laquelle comparante, dûment représentée comme ci-avant, déclare être seule et unique associée de la société à responsabilité limitée ANTIC FLOORS, S.à r.l. avec siège social à L-3895 Foetz, 8, rue des Artisans, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous la section B et le numéro 87.099.

Constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 5 avril 2002, publié au Mémorial C numéro 1060 du 11 juillet 2002, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises, suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 16 septembre 2003, publié au Mémorial C numéro 1208 du 17 novembre 2003, et suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 20 décembre 2004, publié au Mémorial C numéro 479 du 23 mai 2005.

L'associée unique, dûment représentée comme ci-avant, a prié le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide la dissolution anticipée et la mise en liquidation de la société avec effet à partir de ce jour.

Deuxième résolution

Est nommé liquidateur Monsieur Théodore Snitselaar, précité, gérant de société, né le 14 août 1954 à Bosvoorde (Belgique), demeurant à L-8086 Bertrange, 3, Cité Am Wenkel.

Le liquidateur prénommé a les pouvoirs découlant des articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, et a la mission de réaliser tout l'actif de la société et d'apurer le passif.

Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires.

Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de neuf cents euros (900,- EUR).

Dont procès-verbal, passé à Senningerberg, les jour, mois et an tels qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ès qualités qu'il agit, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Th. Snitselaar, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2006, vol. 154S, fol. 66, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 2 août 2006.

P. Bettingen.

(083276.3/202/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

POLCARD HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 92.003.

In the year two thousand and six, on the twenty second of June.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of POLCARD HOLDING, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, trade register Luxembourg section B number 92003, incorporated by deed dated on February 14th 2003 published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 424 of 18 April 2003.

The meeting is presided by Régis Galiotto, jurist, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Flora Gibert, jurist, residing in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the one hundred (100) shares with a par value of one hundred and twenty-five euro (125.- EUR) each, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1) Change of the legal status of the company, in order to transform it from a private limited liability company («société à responsabilité limitée» -, S.à r.l.) to a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the law of 22 March 2004 on securitisation (the «Securitisation Law»), and which shall be governed by the Securitisation Law, the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the «Companies Law»),

2) Subsequent amendments of the 1st, 2nd and 19th articles of the articles of association in order to reflect this modification.

3) Addition of a new article 19 and renumbering the following article.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decides what follows.

First resolution

The meeting decides to change the legal status of the Company which shall be governed by the Securitisation Law, the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the «Companies Law»),

The meeting decides to amend subsequently the 1st, 2nd and 19th articles as follows:

«**Art. 1.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become shareholders in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the «Company») which shall have the status of a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the law of 22 March 2004 on securitisation (the «Securitisation Law»), and which shall be governed by the Securitisation Law, the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the «Companies Law»), as well as by the present articles of incorporation.»

«**Art. 2.** The purpose of the Company is to enter into one or more securitisation transactions within the meaning of the Securitisation Law and the Company may, in this context, assume risks, existing or future, relating to the holding of assets, whether movable or immovable, tangible or intangible, as well as risks resulting from the obligations assumed by third parties or relating to all or part of the activities of third parties, in one or more transactions or on a continuous basis. The Company may assume those risks by acquiring the assets, guaranteeing the obligations or by committing itself in any other way. It may also transfer, to the extent permitted by law and these articles of incorporation, dispose of the claims and other assets it holds, whether existing or future, in one or more transactions or on a continuous basis.

The Company may, in this same context, acquire, dispose and invest in loans, stocks, bonds, debentures, obligations, notes, advances, shares, warrants and other securities. The Company may grant pledges, other guarantees or security of any kind to Luxembourg or foreign entities and enter into securities lending activity on an ancillary basis.

The Company may perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil and develop its purpose, as well as, all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.»

«**Art. 19.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Securitisation Law and the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.»

Second resolution

According to the Securitisation Law, the Meeting decides to add a new article 19 which shall be read as follows:

«**Art. 19.** The accounting data related in the annual report of the Company shall be examined by one or several independent auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the Manager or the Managers among the members of the Institut des Réviseurs d'Entreprises, and remunerated by the Company. The board of directors shall determine their number and the term of their appointment.

The independent auditor shall fulfil all duties prescribed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended and the Securitisation Law.»

Subsequently the previous article 19th becomes article 20.

Nothing else being on the agenda, the Meeting is closed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this amendment of articles are estimated at approximately five thousand euro (EUR 5,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt deux juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée POLCARD HOLDING, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 92.003, constituée suivant acte reçu le 14 février 2003, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 424 du 18 avril 2003.

L'assemblée est présidée par Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euro (125,- EUR) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Changement du régime légal de la société, pour la transformer de société à responsabilité limitée en société de titrisation conformément à la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation (la «Loi sur la Titrisation») régie par la Loi sur la Titrisation, et la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiée (la «Loi sur les sociétés commerciales»).

2.- Modification subséquente des articles 1, 2 et 19 des statuts afin de les adapter à la nouvelle forme légale.

3.- Insertion d'un nouvel article 19 aux statuts et renumérotation de l'article suivant

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident à l'unanimité ce qui suit:

Première résolution

L'assemblée décide de soumettre la société aux dispositions de la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation (la «Loi sur la Titrisation»), et de transformer la société en une société de titrisation.

En conséquence, l'assemblée décide de modifier les articles 1, 2 et 19 qui auront désormais la teneur suivante.

«**Art. 1^{er}.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui pourront devenir actionnaires par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui aura le statut d'une société de titrisation conformément à la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation (la «Loi sur la Titrisation») et sera régie par la Loi sur la Titrisation, la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiée (la «Loi sur les sociétés commerciales»), ainsi que par les présents statuts.»

«**Art. 2.** La Société a pour objet de conclure une ou plusieurs opérations de titrisations conformément à la Loi sur la Titrisation et la Société pourra, dans ce contexte, assumer les risques, existants ou futurs, liés à la possession de biens meubles ou immeubles, tangibles ou intangibles, de même que les risques résultants d'engagements assumés par des tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers, dans une ou plusieurs opérations ou de façons régulière. La Société pourra assumer ces risques par l'acquisition de biens, l'octroi de garanties ou en s'engageant par tout autre moyen. Elle pourra aussi transférer, dans la mesure prévue par la loi et les présents statuts, ou disposer des titres et autres biens qu'elle détient, qu'ils soient présents ou futurs, dans une ou plusieurs opérations ou de façon régulière.

La Société pourra, dans ce même contexte, acquérir, disposer et investir dans des prêts, valeurs mobilières, titres, actifs, obligations, billets à ordre, avances, actions, bons de souscriptions et autres sûretés. La Société pourra accessoirement octroyer des gages et d'autres garanties et sûretés, de quelque nature que ce soit, à toute entité luxembourgeoise ou étrangère et conduire, de manière accessoire, des opérations de prêt de titres.

La Société pourra exercer tous investissements ou opérations de nature légale, commerciale, technique ou financière, et en général, toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet, ainsi que toutes opérations liées directement ou indirectement à la facilitation de l'accomplissement de son objet dans tous les domaines décrits ci-dessus.»

«**Art. 19.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la Loi sur la Titrisation ou la Loi sur les sociétés commerciales.»

Deuxième résolution

Conformément aux dispositions de la Loi sur la Titrisation, l'assemblée décide d'ajouter un nouvel article 19 relatif à la nomination d'un réviseur d'entreprise, qui aura la teneur suivante:

«**Art. 19.** Les informations comptables liées au rapport annuel de la Société seront examinées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises nommés par le ou les gérants parmi les membres de l'Institut des Réviseurs d'Entreprise et rémunérés par la Société. Le conseil d'administration déterminera leur nombre, et la durée de leur mandat.

Le réviseur d'entreprises accomplira toutes les fonctions qui lui sont attribuées par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et la Loi sur la Titrisation.»

L'assemblée décide en conséquence de re-numéroter l'ancien article 19 en article 20.

Frais

Les frais, droits, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cinq mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Galiotto, F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2006, vol. 154S, fol. 19, case 7. – Reçu 1.250,- euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2006.

J. Elvinger.

(084379.3/211/152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

POLCARD HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 92.003.

Statuts coordonnés ont été déposés au Registre de Commerce des Sociétés et Associations en date du 11 août 2006.

J. Elvinger.

(084380.3/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

ROMFORD INVESTMENT HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

(anc. **ADILLY, S.à r.l.**)

Registered office: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 117.263.

In the year two thousand and six, on the twenty-sixth of July.

Before US Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

There appears:

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DE L'EST, a company incorporated under the law of Panama, having its registered office at Arango/ Orillac Building, East 54th Street, P.O. Box 0832-0886 W.T.C., Panama, Republic of Panama.

Here represented by Mrs Rachel Uhl, lawyer, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, by virtue of a proxy established in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on July 25th, 2006.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the limited liability company existing in Luxembourg under the name of ADILLY, S.à r.l. (the «Company»), registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B, under number 117.263, with registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary dated June 14th, 2006, not yet published in the Mémorial, Recueil Spécial C.

II. The sole shareholder resolves to:

1) Change the name of the Company from its current name ADILLY, S.à r.l. to ROMFORD INVESTMENT HOLDING, S.à r.l.

2) Amend therefore the article 4 of the articles of incorporation, to give it henceforth the following wording:

«The Company will have the name of ROMFORD INVESTMENT HOLDING, S.à r.l.»

3) Accept with immediate effect the resignation of Mr. Pascal Noël, as manager of the Company.

4) Grant Mr. Noël discharge for his mandate until the date of his resignation.

5) Organize the Board of Managers of the Company so that Mr. Georges Deitz and Mrs. Sonja Linz shall as from today serve as Category B Managers.

6) Appoint Mr. Peter Cosgrave, born on May 30th, 1960 in Dublin, residing at Saint Kilda, Sandycove Avenue East, Sandycove, Co Dublin, Ireland, as Category A Manager of the Company.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-six juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DE L'EST, ayant son siège social à Arango/ Orillac Building, East 54th Street, P.O. Box 0832-0886 W.T.C., Panama, République de Panama.

Ici représentée par Rachel Uhl, juriste, ayant son adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de ADILLY, S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 117.406, constituée suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 14 juin 2006, non encore publié au Mémorial C.

II. L'associée unique décide de:

1) Changer la dénomination sociale de la Société de sa dénomination actuelle ADILLY, S.à r.l. en ROMFORD INVESTMENT HOLDING, S.à r.l.

2) Modifier l'article 4 des statuts en conséquence pour lui donner la teneur suivante:

«La Société a comme dénomination ROMFORD INVESTMENT HOLDING, S.à r.l.»

3) Accepter avec effet immédiat la démission de M. Pascal Noël, en sa qualité de Gérant de la Société.

4) Donner décharge à M. Noël pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date de sa démission.

5) Organiser le Conseil de Gérance de la Société afin que M. Georges Deitz et Mme. Sonja Linz soient désormais Gérants de Catégorie B.

6) Nommer M. Peter Cosgrave, né le 30 mai 1960 à Dublin, résidant à Saint Kilda, Sandycove, Co Dublin, Irlande, en tant que Gérant de Catégorie A de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2006, vol. 154S, fol. 85, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2006.

J. Elvinger.

(084360.3/211/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

ROMFORD INVESTMENT HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 117.263.

Les statuts coordonnés ont été déposés au Registre de Commerce des Sociétés et Associations en date du 11 août 2006.

J. Elvinger.

(084362.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

EXXONMOBIL LUXEMBOURG ET CIE, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 72.560.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2006, réf. LSO-BT01884, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 10 août 2006.

Signature.

(083668.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

BOUTIQUE M.J. ITALIAN FASHION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Bascharage, 124, avenue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 102.183.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 10 août 2006, réf. LSO-BT03318, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2006.

Signature.

(083720.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

AVENIR CONSTRUCTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Burmerange.
R. C. Luxembourg B 114.745.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2006.

M. Thyès-Walch

Notaire

(083923.3/233/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

DOLBERG S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 59.499.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 26 octobre 2006 à 14.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration au 31 mars 2006,
- Rapport du commissaire aux comptes au 31 mars 2006,
- Approbation des comptes annuels au 31 mars 2006 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (04043/755/17) Le Conseil d'Administration.

PAUILLAC S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 8.536.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 27 octobre 2006 à 11.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005
3. Affectation du résultat

4. Décharge à donner aux Administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale Statutaire
5. Décharge à donner au Commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Divers

I (04017/000/20)

Le Conseil d'Administration.

VALMY TECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 88.682.

Conformément à l'article 70 de la loi concernant les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée et conformément à l'article 17 des statuts coordonnés en date du 10 novembre 2004, Monsieur le Commissaire aux Comptes prie les actionnaires de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

du vendredi 27 octobre 2006 à 11.00 heures au siège de la société 63-65, rue de Merl à L-2146 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Situation actuelle de la société;
2. Courrier de Monsieur Hubert Barth adressé aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes en date du 11 septembre 2006;
3. Réitération de la demande de l'Agent domiciliataire;
4. Divers.

Signature

Le Commissaire aux Comptes

I (04032/780/20)

UNIT INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 30.253.

The Shareholders are hereby convened to attend the

ORDINARY GENERAL MEETING

which will be held on November 14, 2006 at 11.00 a.m. at the registered office with the following

Agenda:

- to receive and approve the Management Report of the Directors relating to the consolidated financial statements for the year ended December 31, 2005,
- to receive and approve the Report of the Auditor for the year ended December 31, 2005 relating to the consolidated financial statements,
- to receive and approve the consolidated financial statements and appropriation of earnings for the year ended December 31, 2005.

In order to attend the meeting, the owners of bearer shares are required to deposit their shares not less than five clear days before the date of the meeting at the Registered Office.

I (04047/755/18)

The Board of Directors.

FRUCTILUX, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 26.728.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 27 octobre 2006 à 15.00 heures au siège social de la Société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

I. Refonte complète des statuts de la Société notamment pour la soumettre à la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif, et comprenant des modifications significatives pour:

1. Appliquer le principe de désolidarisation des dettes et obligations des différents compartiments de la Société;
2. Préciser les règles relatives à la création de classes d'actions au sein des compartiments de la Société;
3. Préciser les règles relatives à la dissolution et à la fusion de compartiments de la Société;
4. Accepter des souscriptions moyennant l'apport d'un portefeuille existant;

5. Adapter les statuts de la Société aux dispositions de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif et remplacer toutes références à la loi du 30 mars 1988 par des références à la loi du 20 décembre 2002.

II. Divers.

Les actionnaires peuvent, sur simple demande au siège social de la Société, obtenir sans frais le texte complet des nouveaux statuts coordonnés de la Société.

L'Assemblée ne pourra délibérer valablement que si la moitié au moins du capital est présente ou représentée. Les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions auprès de NATEXIS PRIVATE BANKING LUXEMBOURG S.A. cinq jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée.

I (04057/755/27)

Le Conseil d'Administration.

UCHIMATA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 17.561.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 27 octobre 2006 à 10.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2006
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Réduction du nombre d'administrateurs de 4 à 3
6. Divers

I (04056/795/16)

Le Conseil d'Administration.

SOUTHERN LIGHT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 88.898.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 23 octobre 2006 à 14.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée générale ordinaire du 19 juillet 2006 n'a pu délibérer valablement sur le point de l'ordre du jour, le quorum requis par la loi n'étant pas atteint.

L'Assemblée générale extraordinaire du 23 octobre 2006 délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représentée.

II (03866/000/17)

Le Conseil d'Administration.

ANCOLIE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 41.913.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 18 octobre 2006 à 14.30 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale Statutaire

5. Décharge à donner au Commissaire aux comptes
 6. Nominations statutaires
 7. Divers
- II (03944/000/20)

Le Conseil d'Administration.

LESKA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 21.222.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui aura lieu le 17 octobre 2006 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
 2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 juin 2006, et affectation du résultat.
 3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 juin 2006.
 4. Divers
- II (03900/000/15)

Le Conseil d'Administration.

SOLANO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 108.663.

Les actionnaires sont priés d'assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra exceptionnellement le 18 octobre 2006 à 15.00 heures, au siège social 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
 2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005
 3. Affectation du résultat
 4. Décharge à donner aux Administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire
 5. Décharge à donner au Commissaire aux comptes
 6. Nominations statutaires
 7. Divers
- II (03945/000/20)

Le Conseil d'Administration.

SOGEX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 53.525.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra le mardi 17 octobre 2006 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 30 juin 2004, 30 juin 2005 et au 30 juin 2006 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (03988/755/18)

Le Conseil d'Administration.

90670

ASSET LIFE, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2965 Luxembourg, 52, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 54.352.

Les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra dans les locaux de ING LUXEMBOURG, au 46-48, route d'Esch à L-2965 Luxembourg, le 16 octobre 2006 à 15.00 heures pour délibérer sur l'ordre du jour suivant

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes au 30 juin 2006
3. Affectation des résultats
4. Décharge aux Administrateurs
5. Nominations statutaires
6. Divers.

Pour être admis à l'Assemblée Générale, tout propriétaire d'actions au porteur doit déposer ses titres aux sièges et agences de ING LUXEMBOURG, et faire part de son désir d'assister à l'assemblée, le tout cinq jours francs au moins avant l'assemblée.

Les actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à la condition d'avoir, cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître au Conseil d'Administration leur intention de prendre part à l'assemblée.

II (03972/755/22)

Le Conseil d'Administration.

BRIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 18.475.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 17 octobre 2006 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2006
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (03996/795/14)

Le Conseil d'Administration.

FARID HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 18.621.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 16 octobre 2006 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2006
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (03998/795/14)

Le Conseil d'Administration.

SOBELUX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 19.734.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 17 octobre 2006 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2006

3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants
5. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission
6. Divers.

II (04001/795/17)

Le Conseil d'Administration.

VLIMMO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 45.279.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 23 octobre 2006 à 16.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales

L'Assemblée générale ordinaire du 19 juillet 2006 n'a pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum requis par la loi n'étant pas atteint.

L'Assemblée générale extraordinaire du 23 octobre 2006 délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représentée.

II (03865/000/17)

Le Conseil d'Administration.

HERINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 95.149.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 20 octobre 2006 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 30 juin 2006 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (03869/755/18)

Le Conseil d'Administration.

DITCO REAL ESTATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 21.155.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 16 octobre 2006 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 août 2005 et 2006
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

II (03997/795/16)

Le Conseil d'Administration.

INFIPA INSTITUTE FOR FINANCING AND PARTICIPATION S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 10.105.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *October 17, 2006* at 11.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Management report of the Board of Directors and report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at June 30, 2006
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Miscellaneous.

II (03999/795/14)

The Board of Directors.

MENELAUS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 38.943.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *16 octobre 2006* à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 mai 2006
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (04000/795/14)

Le Conseil d'Administration.

BESTHOLD S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 26.509.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi *17 octobre 2006* à 16.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 30 septembre 2006 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations Statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (04002/755/17)

Le Conseil d'Administration.
